



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



JMH CONSEIL SARL  
65 rue Alexandre Dumas  
75020 Paris

# Collectis S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025  
Collectis S.A.  
8, rue de la Croix Jarry - 75013 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

JMH CONSEIL  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 50 000 euros  
Siège social :  
65 rue Alexandre Dumas - 75020 PARIS  
330 686 335 R.C.S PARIS



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



JMH CONSEIL SARL  
65 rue Alexandre Dumas  
75020 Paris

## **Collectis S.A.**

8, rue de la Croix Jarry - 75013 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société Collectis S.A,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Collectis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note 2.5 « Recours à des estimations » de l'annexe aux comptes consolidés, la direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives figurent, notamment, le chiffre d'affaires, les passifs financiers non-courants, les paiements fondés en actions et les provisions dont les règles et les méthodes comptables sont respectivement décrites dans les notes 4.1, 14.1 et 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le groupe aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde la reconnaissance du chiffre d'affaires propre à chacun des contrats ;
- les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des passifs financiers non-courants et des différents paiements fondés en actions

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 19 mars 2026

KPMG S.A.

Paris, le 19 mars 2026

JMH Conseil SARL

Vaea Prior  
Associée

Cédric Adens  
Associé

Vincent Correge  
Associé

**CELLECTIS SA**  
**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**BILAN CONSOLIDE**  
**En milliers de dollars**

	Notes	A la date du	
		31-déc-24	31-déc.-25
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	7	1 116	535
Immobilisations corporelles	9	45 895	38 788
Droits d'utilisation	8	29 968	23 658
Actifs financiers non-courants	11	7 521	5 088
Autres actifs non-courants	11	11 594	20 025
Impôts différés actifs	4.5	382	382
<b>Total actifs non courants</b>		<b>96 476</b>	<b>88 476</b>
<b>Actifs courants</b>			
Clients et comptes rattachés	12.1	6 714	14 398
Subventions à recevoir	12.2	14 521	7 800
Autres actifs courants	12.3	5 528	5 383
Actifs financiers courants	13	117 055	147 130
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	143 251	61 533
<b>Total actifs courants</b>		<b>287 069</b>	<b>236 244</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>383 544</b>	<b>324 720</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	17	5 889	5 903
Primes d'émission	17	494 288	437 445
Ecart de conversion		(39 537)	(33 316)
Réserves (déficit)		(292 846)	(266 538)
Résultat net		(36 761)	(67 593)
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>131 033</b>	<b>75 901</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>131 033</b>	<b>75 901</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes financières non courants	14	50 882	74 013
Dettes de loyers non courantes	14	34 245	27 725
Provisions non courantes	20	1 115	1 329
<b>Total passifs non courants</b>		<b>86 241</b>	<b>103 067</b>
<b>Passifs courants</b>			
Emprunts et dettes financières courants	14	16 134	10 460
Dettes de loyers courantes	14	8 385	7 701
Fournisseurs et comptes rattachés		18 664	17 277
Produits différés et passifs sur contrats	16	112 161	96 803
Provisions courantes	20	828	1 169
Autres passifs courants	15	10 097	12 342
<b>Total passifs courants</b>		<b>166 269</b>	<b>145 752</b>
<b>Total passifs</b>		<b>252 511</b>	<b>248 819</b>
<b>TOTAL DU PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>383 544</b>	<b>324 720</b>

*Les notes annexes font partie intégrante des présents Etats Financiers Consolidés*

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers de dollars, sauf nombre d'actions et résultat par action

	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
		2023	2024	2025
<b>Chiffre d'affaires et autres revenus</b>				
Chiffre d'affaires	4.1	755	41 505	72 949
Autres revenus	4.1	8 438	7 712	6 644
<b>Total chiffre d'affaires et autres revenus</b>		<b>9 193</b>	<b>49 217</b>	<b>79 592</b>
<b>Charges opérationnelles</b>				
Coût des revenus	4.2	(737)	-	-
Frais de recherche et développement	4.2	(87 646)	(90 536)	(93 517)
Frais administratifs et commerciaux	4.2	(16 812)	(19 085)	(19 790)
Autres produits et charges opérationnels	4.2	(1 300)	849	638
<b>Total charges opérationnelles et autres produits opérationnels</b>		<b>(106 495)</b>	<b>(108 771)</b>	<b>(112 669)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>				
Produits financiers	4.4	21 479	44 407	16 124
Charges financières	4.4	(40 642)	(21 614)	(51 064)
<b>Résultat financier</b>		<b>(19 163)</b>	<b>22 793</b>	<b>(34 940)</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>				
	4.5	(371)	(0)	423
Résultats des activités poursuivies		(116 835)	(36 761)	(67 593)
Résultats des activités abandonnées	5	8 392	-	-
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(108 443)</b>	<b>(36 761)</b>	<b>(67 593)</b>
Résultat net, part du Groupe		(101 059)	(36 761)	(67 593)
Résultat net, attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(7 384)	-	-
<b>Résultat net, part du Groupe par action (en dollars)</b>				
	19			
Résultat de base par action, part du Groupe (en dollars par action)		(1,77)	(0,41)	(0,67)
Résultat dilué par action, part du Groupe (en dollars par action)		(1,77)	(0,41)	(0,67)
Résultat de base et dilué par action des activités abandonnées, part du Groupe (en dollars par action)		0,28	-	-
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>				
Base et dilué		57 012 815	90 566 346	100 279 276

*Les notes annexes font partie intégrante des présents Etats Financiers Consolidés.*

**ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE**  
En milliers de dollars

	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
	2023	2024	2025
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(108 443)</b>	<b>(36 761)</b>	<b>(67 593)</b>
Gains (pertes) actuariels	597	37	86
Ecart de conversion générés par la société mère	-	(7 581)	15 968
<b>Autres éléments du résultat global issus des activités poursuivies non transférables en compte de résultat</b>	<b>597</b>	<b>(7 545)</b>	<b>16 054</b>
Ecart de conversion	2 919	4 734	(9 747)
<b>Autres éléments du résultat global issus des activités poursuivies transférables en compte de résultat</b>	<b>2 919</b>	<b>4 734</b>	<b>(9 747)</b>
Autres éléments du résultat global issus des activités abandonnées	(1 522)	-	-
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>1 994</b>	<b>(2 811)</b>	<b>6 307</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(106 449)</b>	<b>(39 572)</b>	<b>(61 286)</b>
Résultat global, attribuable aux actionnaires de Collectis	(100 535)	(39 572)	(61 286)
Résultat global, attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(5 914)	(0)	-

*Les notes annexes font partie intégrante des présents Etats Financiers Consolidés.*

**ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**  
en milliers de dollars

Nous présentons notre état des flux de trésorerie consolidés selon la méthode indirecte :

	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
		2023	2024	2025
<b>Flux de trésorerie issus des activités opérationnelles</b>				
Résultat net de la période		(108 443)	(36 761)	(67 593)
Résultat de la période des activités abandonnées		8 392	-	-
Résultat de la période des activités poursuivies		(116 835)	(36 761)	(67 593)
<b>Réconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des activités opérationnelles</b>				
Ajustements :				
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		18 523	19 846	20 062
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés		-	21	1
Charge / (produit) financier net		19 163	(22 793)	34 940
Impôt sur les bénéfices		371	(539)	(423)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)		5 233	3 167	6 110
Variation nette des provisions		1 352	(1 875)	334
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		(1 402)	2 010	-
Gain (perte) de change réalisé		8	(308)	339
<b>Flux de trésorerie issus des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement</b>				
		(73 588)	(37 233)	(6 231)
Variation des créances clients et autres actifs courants (1)	12	2 252	52 596	(5 020)
Variation des subventions à recevoir		(6 238)	(6 734)	(4 431)
Variation des dettes fournisseurs et autres passifs courants		(6 305)	2 055	(3 259)
Variation des produits différés et passifs sur contrats		59 149	5 748	(28 883)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>				
		48 859	53 665	(41 593)
<b>Intérêts reçus</b>				
		3 627	6 558	8 428
<b>Impôt sur les bénéfices reçu (payé)</b>				
		-	-	(5)
Flux de trésorerie issus des activités opérationnelles poursuivies		(21 103)	22 989	(39 401)
Flux de trésorerie issus des activités opérationnelles abandonnées		(3 644)	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>				
		(24 746)	22 989	(39 401)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-	(1 260)	(1 173)
Trésorerie et équivalents de trésorerie de Calyxt décomptabilisés	5	(1 642)	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9	(1 073)	(2 583)	(2 360)
Cession des actifs financiers non courants	11	489	-	158
Cession des actifs financiers courants	13	-	63 806	133 669
Acquisition des actifs financiers non-courants		-	(2)	-
Acquisition des actifs financiers courants	13	(13 363)	(162 768)	(159 777)
Flux de trésorerie issus des activités d'investissement poursuivies		(15 589)	(102 808)	(29 484)
Flux de trésorerie issus des activités d'investissement abandonnées		79	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
		(15 510)	(102 808)	(29 484)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>				
Produit de l'émission d'actions et autres instruments de capitaux propres après déduction des coûts de transaction	17	67 936	82 822	44
Souscription d'emprunts et dettes financières	14	29 671	23 201	-
Remboursement d'emprunts et dettes financières	14	(5 107)	(5 001)	(5 379)
Intérêts versés sur dettes de financement		(333)	(847)	(612)
Paievements des dettes de loyers	14	(11 084)	(11 062)	(10 814)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies		81 084	89 113	(16 761)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées		1 781	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>				
		82 865	89 113	(16 761)
<b>Variation de la trésorerie nette</b>				
		42 608	9 295	(85 647)
<b>Trésorerie nette au 1er janvier</b>				
		93 216	136 708	143 251
Ecarts de change sur trésorerie en devises		884	(2 752)	3 928
Trésorerie imputable aux activités abandonnées		-	-	-
Trésorerie imputable aux activités poursuivies		136 708	143 251	61 533
<b>Trésorerie nette en fin de période</b>				
	13	136 708	143 251	61 533

- (1) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les 140 millions de dollars reçus d'AstraZeneca dans le cadre de l'augmentation de capital de Collectis sont comptabilisés en flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour 57 millions de dollars (correspondant à la juste valeur du dérivé SIA) et en flux de trésorerie liés aux activités de financement pour 82,8 millions de dollars (après déduction des coûts de transaction d'un montant de 0,2 million de dollars) - voir note 2.6.

*Les notes annexes font partie intégrante des présents Etats Financiers Consolidés.*

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers de dollars, sauf nombre d'actions

	Notes	Capital actions					Capitaux propres				
		Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions de préférence	Montant	Primes d'émission	Ecarts de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>Solde au 1er janvier 2023</b>		<b>45 675 968</b>	-	<b>2 955</b>	<b>583 122</b>	<b>(28 605)</b>	<b>(333 365)</b>	<b>(106 139)</b>	<b>117 968</b>	<b>7 973</b>	<b>125 941</b>
<b>Résultat net</b>		-	-	-	-	-	-	(101 059)	(101 059)	(7 384)	(108 443)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(73)	597	-	524	1 470	1 994
<b>Résultat global</b>		-	-	-	-	(73)	<b>597</b>	<b>(101 059)</b>	<b>(100 535)</b>	<b>(5 914)</b>	<b>(106 449)</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	-	(106 139)	106 139	-	-	-
Augmentation de Capital Collectis	17	25 907 800	-	1 401	68 584	-	-	-	69 985	-	69 985
Coûts de transaction liés à l'augmentation de capital de Collectis	17	-	-	-	(2 049)	-	-	-	(2 049)	-	(2 049)
Transactions entre actionnaires		-	-	-	-	-	343	-	343	(343)	-
Perte de contrôle sur Calyxt		-	-	-	-	-	-	-	-	(3 625)	(3 625)
Reclassement des autres éléments du résultat global suite à la déconsolidation de Calyxt		-	-	-	-	(8 012)	(10)	-	(8 022)	-	(8 022)
Exercice de bons et options de souscription d'actions, et acquisition d'actions gratuites		167 433	-	9	-	-	-	-	9	-	9
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	18	-	-	-	7 086	-	-	-	7 086	2 006	9 092
Autres mouvements	17	-	-	-	(133 958)	-	133 868	-	(90)	(97)	(187)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>		<b>71 751 201</b>	-	<b>4 365</b>	<b>522 785</b>	<b>(36 690)</b>	<b>(304 707)</b>	<b>(101 059)</b>	<b>84 695</b>	<b>0</b>	<b>84 695</b>
<b>Solde au 1er janvier 2024</b>		<b>71 751 201</b>	-	<b>4 365</b>	<b>522 785</b>	<b>(36 690)</b>	<b>(304 707)</b>	<b>(101 059)</b>	<b>84 695</b>	<b>0</b>	<b>84 695</b>
<b>Résultat net</b>		-	-	-	-	-	-	(36 761)	(36 761)	-	(36 761)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(2 848)	37	-	(2 811)	(0)	(2 811)
<b>Résultat global</b>		-	-	-	-	<b>(2 848)</b>	<b>37</b>	<b>(36 761)</b>	<b>(39 572)</b>	<b>(0)</b>	<b>(39 572)</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	17	-	-	-	(112 911)	-	11 852	101 059	-	-	-
Augmentation de capital de Collectis	17	-	28 000 000	1 505	138 495	-	-	-	140 000	-	140 000
Coûts de transaction liés à l'augmentation de capital de Collectis	17	-	-	-	(207)	-	-	-	(207)	-	(207)
Décomptabilisation du dérivé AZ AIA		-	-	-	(56 970)	-	-	-	(56 970)	-	(56 970)
Exercice de bons et options de souscription d'actions, et acquisition d'actions gratuites	17	342 672	-	19	9	-	(27)	-	0	-	0
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	18	-	-	-	3 167	-	-	-	3 167	-	3 167
Autres mouvements	17	-	-	-	(79)	-	-	-	(79)	-	(79)
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>		<b>72 093 873</b>	<b>28 000 000</b>	<b>5 889</b>	<b>494 288</b>	<b>(39 537)</b>	<b>(292 846)</b>	<b>(36 761)</b>	<b>131 033</b>	<b>0</b>	<b>131 033</b>
<b>Solde au 1er janvier 2025</b>		<b>72 093 873</b>	<b>28 000 000</b>	<b>5 889</b>	<b>494 288</b>	<b>(39 537)</b>	<b>(292 846)</b>	<b>(36 761)</b>	<b>131 033</b>	<b>0</b>	<b>131 033</b>
<b>Résultat net</b>		-	-	-	-	-	-	(67 593)	(67 593)	-	(67 593)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		-	-	-	-	6 221	86	-	6 307	-	6 307
<b>Résultat global</b>		-	-	-	-	<b>6 221</b>	<b>86</b>	<b>(67 593)</b>	<b>(61 286)</b>	-	<b>(61 286)</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent (1)	17	-	-	-	(62 999)	-	26 239	36 761	-	-	-
Exercice de bons et options de souscription d'actions, et acquisition d'actions gratuites	17	245 568	-	14	36	-	(16)	-	33	-	33
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	18	-	-	-	6 110	-	-	-	6 110	-	6 110
Autres mouvements		-	-	-	11	-	-	-	11	-	11
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>		<b>72 339 441</b>	<b>28 000 000</b>	<b>5 903</b>	<b>437 445</b>	<b>(33 316)</b>	<b>(266 538)</b>	<b>(67 593)</b>	<b>75 901</b>	<b>0</b>	<b>75 901</b>

*Les notes annexes font partie intégrante des présents Etats Financiers Consolidés.*

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DECEMBRE 2025

### **Note 1. La Société**

Collectis S.A., maison mère du Groupe (ci-après dénommé "Collectis" ou "nous") est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France dont le siège social est situé au 8 rue de la Croix Jarry, 75013 Paris, France.

Nous sommes une entreprise biopharmaceutique de stade clinique et nous utilisons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits fondés sur l'ingénierie du génome avec, dans le domaine de l'immuno-oncologie, un portefeuille de candidats-médicaments basés sur des cellules T allogéniques exprimant des récepteurs antigéniques chimériques (CAR), ou « UCART », et, pour les autres indications thérapeutiques, un portefeuille de produits candidats basés sur la thérapie génique.

Nos produits candidats UCART, fondés sur des cellules T génétiquement modifiées pour exprimer des récepteurs antigéniques chimériques ("CAR"), visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cellules cancéreuses. Nous sommes persuadés que l'immunothérapie basée sur des CAR est l'un des domaines les plus prometteurs de la recherche contre le cancer, en ce qu'il représente un nouveau paradigme pour le traitement des cancers. Nous élaborons des immunothérapies de nouvelle génération fondées sur des cellules CAR-T génétiquement modifiées. Nos technologies d'ingénierie du génome nous permettent de créer des cellules CAR-T allogéniques ; ainsi, ces cellules proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous sommes persuadés que la production de cellules CAR-T allogéniques va nous permettre de développer des produits aux coûts maîtrisés et « sur étagère », qui peuvent être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise en ingénierie du génome nous permet également de développer des candidats médicaments dotés d'attributs de sécurité et d'efficacité accrus, y compris des propriétés de contrôle conçues pour les empêcher d'attaquer les tissus sains, pour leur permettre de tolérer les traitements standards en oncologie, et pour les doter d'une résistance aux mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire.

Outre l'immuno-oncologie, nous utilisons nos technologies d'ingénierie du génome pour développer des candidats-médicaments de thérapie génique contre les maladies génétiques.

Collectis S.A, Collectis, Inc., Collectis Biologics Inc. (et Calyxt, Inc jusqu'au 31 mai 2023), en tant que groupe de sociétés consolidées, sont parfois désignées le « Groupe ».

Le 31 mai 2023, Calyxt, Inc. a finalisé sa fusion inversée entièrement en actions avec Cibus Global, LLC (« Cibus Global ») (la « Fusion »). Dans le cadre de cette opération, chaque action ordinaire de Calyxt, d'une valeur nominale de 0,0001\$ par action, existante et en circulation immédiatement avant la fusion, est restée en circulation en tant qu'action ordinaire de classe A, d'une valeur nominale de 0,0001\$ par action (« classe A ») sans conversion ni échange, et Calyxt a émis environ 16 527 484 actions ordinaires de classe A pour les détenteurs d'unités de Cibus Global sur la base d'un ratio d'échange défini dans l'accord du plan de fusion (l'« accord de fusion »). À la suite de la fusion le 1er juin 2023, la nouvelle entité opère sous le nom de Cibus Inc. (« Cibus »). La détention de Calyxt par Collectis a été réduite à 2,9% après cette transaction, qui a entraîné la perte de contrôle de Calyxt. Calyxt n'est donc plus consolidé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023.

## Note 2. Principales méthodes comptables

### 2.1 Base de préparation

Les Etats Financiers Consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 mars 2026.

Les Etats Financiers Consolidés sont présentés en US dollars.

Les Etats Financiers Consolidés sont établis conformément aux normes comptables IFRS® telles que publiées par l'International Accounting Standards Board ("IASB") et conformément aux normes IFRS approuvées par l'Union Européenne.

Les Etats Financiers Consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS.

Les normes IFRS comprennent les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - "IFRS"), les normes comptables internationales (International Accounting Standards - "IAS") ainsi que les interprétations du Comité d'interprétation des normes (Standard Interpretation Committee - "SIC") et du Comité d'interprétation des IFRS (International Financial Reporting Interpretations Committee - "IFRIC"). Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les Etats Financiers Consolidés sont décrites ci-après.

#### *Application de nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes*

Nous appliquons les normes et les amendements aux normes listés ci-dessous depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, sans impact significatif sur les Etats Financiers Consolidés :

- Amendements à IAS 21 concernant l'absence d'échangeabilité des monnaies étrangères (publiés en août 2023 et entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025)

#### *Normes, interprétations et amendements publiés mais dont l'application n'est pas encore obligatoire*

Les amendements et modifications aux normes ci-dessous sont applicables pour les exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2026, comme précisé ci-dessous. Le groupe n'a pas adopté par anticipation ces nouvelles normes ou amendements lors de la préparation des états financiers consolidés présentés dans ce rapport.

- IFRS 18 - Présentation des états financiers et informations à fournir

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1 - Présentation des états financiers et s'appliquera aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027. La nouvelle norme comptable introduit les principales exigences suivantes.

Les entités doivent classer tous les produits et charges en cinq catégories dans le compte de résultat consolidé, à savoir : opérations, investissement, financement, activités abandonnées et impôt sur les bénéfices. Chaque entité doit également présenter un sous-total du résultat opérationnel nouvellement défini. Le résultat net des entités ne changera pas.

Les mesures de performance définies par la direction (MPMs) doivent être présentées dans une note unique aux états financiers.

En outre, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total de résultat opérationnel comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles selon la méthode indirecte.

Le Groupe est encore en cours d'évaluation des incidences de cette nouvelle norme comptable, notamment en ce qui concerne la structure du compte de résultat consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidés ainsi que les informations supplémentaires requises au titre des MPMs. Le Groupe évalue également les conséquences sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers, y compris pour les postes actuellement présentés sous la rubrique "autres".

- Autres normes comptables :

Les nouvelles normes comptables ou amendements présentés ci-dessous ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du groupe.

- o IFRS 19 - Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public - Informations à fournir (publiée en avril 2024 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027) ;
- o Amendements à l'IFRS 9 et l'IFRS 7 relatifs aux contrats d'électricité renouvelable (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026) ;
- o Classification et mesure des instruments financiers – amendements à l'IFRS 9 - Instruments financiers et à l'IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026).

### *Continuité d'exploitation*

Les Etats Financiers Consolidés ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

Avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 61,5 millions de dollars ainsi que des dépôts à terme (intérêts courrus compris) d'un montant de 144,8 millions de dollars au 31 décembre 2025, la Société estime que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et ses dépôts à terme seront suffisants pour financer ses activités pendant au moins douze mois après la publication des Etats Financiers Consolidés.

Notre évaluation de la période pendant laquelle nos ressources financières seront suffisantes pour soutenir nos opérations est une déclaration prospective et implique des incertitudes, et les résultats réels pourraient varier en fonction d'un certain nombre de facteurs. Nous avons basé cette estimation sur des hypothèses qui peuvent s'avérer erronées, et nous pourrions utiliser nos ressources en capital disponibles plus tôt que nous ne le prévoyons actuellement ou choisir de réviser notre stratégie afin d'étendre notre marge de manoeuvre financière.

### **2.2 Monnaie de présentation des états financiers**

Les Etats Financiers Consolidés sont présentés en dollars américains, ce qui diffère de la monnaie fonctionnelle de Collectis, à savoir l'euro.

Toutes les informations financières (sauf indication contraire) sont présentées en milliers de dollars américains.

### **2.3 Entités consolidées et intérêts minoritaires**

#### *Principes comptables*

Collectis contrôle toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation. Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement s'il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement, qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Un investisseur détient le pouvoir sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il a des droits effectifs lui conférant la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, c'est à dire les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité faisant l'objet d'un investissement.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont substantiels sont pris en considération.

L'intégration globale d'une filiale dans les Etats Financiers Consolidés commence lorsque le groupe prend le contrôle de cette filiale, et cesse lorsque le groupe en perd le contrôle.

Les soldes bilanciels, transactions intragroupes, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie liés aux transactions entre les membres du groupe sont éliminés lors de la préparation des Etats Financiers Consolidés.

Le Groupe assure le contrôle de ses filiales consolidées. Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, la filiale est déconsolidée à compter de la date à laquelle le contrôle est perdu.

A la date de perte de contrôle, le Groupe décomptabilise l'actif et le passif de la filiale et de toute participation sans contrôle dans l'ancienne filiale à leur valeur comptable, et reconnaît la juste valeur de toute contrepartie reçue de la transaction qui a entraîné la perte de contrôle et la juste valeur de tout placement conservé dans l'ancienne filiale. Le Groupe comptabilise toute différence résultant en tant que gain ou perte de résultat imputable à la société mère. Le Groupe reclasse également en

résultat, ou transfère directement aux bénéficiaires non répartis si d'autres IFRS l'exigent, les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global par rapport à la filiale.

### *Entreprises associées*

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur les décisions de politique financière et opérationnelle, mais qu'il ne contrôle pas. L'influence notable est évaluée par le biais des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition.

Les états financiers comprennent la part du Groupe dans le résultat global des entreprises associées à partir de la date à laquelle l'influence notable est obtenue jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Si la part du Groupe dans les pertes excède sa participation, la valeur comptable des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa part dans les pertes futures, à moins qu'il n'ait une obligation légale ou implicite de supporter une partie des pertes futures ou d'effectuer des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

## **2.4 Monnaie étrangère**

### *Transactions en monnaie étrangère et soldes bilanciaux*

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. La réévaluation est calculée automatiquement par le système à chaque clôture de période.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux en vigueur à la date de fin de période. Les différences résultant du règlement ou de la conversion des éléments monétaires sont comptabilisées en tant que produits ou charges financiers dans le compte de résultat.

Les éléments non monétaires évalués en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires évalués à leur juste valeur dans une devise étrangère sont convertis en utilisant les taux de change à la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Les différences résultant de la conversion d'éléments non monétaires sont comptabilisées respectivement en résultat lorsque la variation de la juste valeur de l'élément est comptabilisée en résultat et en OCI lorsque la variation de la juste valeur de l'élément est comptabilisée en OCI.

### *Activités à l'étranger*

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro (la monnaie fonctionnelle de la société mère) sont convertis en euros en utilisant le taux de change à la date de clôture. Les produits et les charges des activités à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le taux moyen de la période, sauf si les taux de change ou le volume et la taille des transactions fluctuent de manière significative.

Les gains et pertes résultant de la conversion des activités à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global consolidé et seront recyclés ultérieurement dans le compte de résultat consolidé si certaines conditions sont remplies.

Les états financiers consolidés sont ensuite convertis en US dollars en appliquant la même méthode, c'est à dire en utilisant:

- le taux de change à la date de clôture pour les actifs et passifs
- le taux de change moyen de la période pour les éléments (i) du compte de résultat consolidé, (ii) de l'état de résultat global consolidé, et (iii) de l'état des flux de trésorerie consolidés, sauf si les taux de change ou le volume et la taille des transactions fluctuent de manière significative.
- les gains et pertes résultant de cette conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global consolidé sous les rubriques (i) "écarts de conversion générés par la société mère" qui ne seront pas recyclés ultérieurement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'ils concernent la société mère, et (ii) "écarts de conversion" qui seront recyclés ultérieurement dans le compte de résultat consolidé si certaines conditions sont remplies lorsqu'ils concernent les autres entités consolidées.

## **2.5 Recours à des estimations**

La préparation des états financiers nécessite de la part de l'équipe dirigeante de la société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur les notes annexes aux états financiers et sur les montants des produits, des charges,

des actifs et des passifs ; ainsi que sur les notes annexes relatives aux provisions pour risques. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

### *Estimations et hypothèses*

Les principales hypothèses, et les autres sources d'estimations à la date de clôture de l'exercice, qui présentent un risque d'engendrer un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et passifs pour les prochains exercices sont décrites ci-dessous. Pour définir ces hypothèses et estimations, le Groupe utilise des paramètres disponibles lors de la préparation des Etats Financiers Consolidés. Les circonstances existantes et les hypothèses de développement futur peuvent être amenées à évoluer avec les conditions du marché ou des circonstances qui sont indépendantes du groupe. Ces évolutions sont intégrées dans nos hypothèses au moment de leur apparition.

- Reconnaissance du revenu – Accord de collaboration et licence (Notes 2.6 et 4.1)
- Evaluation des bons de souscription d'action de la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») (Note 14.1)
- Crédit Impôt Recherche (Note 4.1)
- Rémunérations fondées sur des actions (Note 18)
- Provisions (Note 20)

### **2.6 Analyse comptable des transactions significatives**

Nous présentons ci-dessous le traitement comptable appliqué dans les Etats Financiers Consolidés aux accords de collaboration et d'investissement conclus avec AstraZeneca Holdings B.V. (« AZ Holdings ») et AstraZeneca Ireland Limited (« AZ Ireland »). Toute référence à "AstraZeneca" dans les Etats Financiers Consolidés inclut AZ Ireland, AZ Holdings et ses sociétés affiliées. L'objectif de cette section est de regrouper les informations sur ces transactions et leur traitement comptable dans les états financiers consolidés du Groupe. Elle est complétée par des informations sur les postes spécifiques des états financiers impactés par ces transactions dans les notes aux états financiers dédiées à ces postes ci-après.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, Collectis et AstraZeneca ont annoncé avoir conclu un accord de collaboration et de recherche conjointe (le « AZ JRCA ») et un accord d'investissement initial.

Conformément à l'AZ JRCA, AZ Ireland et Collectis ont convenu de collaborer pour développer jusqu'à 10 nouveaux produits candidats de thérapie cellulaire et génique, sélectionnés parmi un plus grand nombre de cibles potentielles identifiées par AZ Ireland, à des fins thérapeutiques, prophylactiques, palliatives et analgésiques chez l'humain. Chacune des parties sera responsable de l'exécution des activités de recherche et de développement sur la base de plans de recherche (chacun "Plan de Recherche") convenus tout au long de la période de collaboration initiale de cinq ans dans le cadre de l'AZ JRCA.

Conformément à l'accord d'investissement initial, AZ Holdings a réalisé un investissement initial de 80 millions de dollars dans le capital de Collectis en souscrivant 16 000 000 d'actions ordinaires, au prix de 5,00 dollars par action (l'« investissement initial »). Suite à l'investissement initial, AZ Holdings détenait environ 22% du capital social et 21% des droits de vote de la société.

Suite à cette première prise de participation de AZ Holdings, Collectis et AZ Holdings ont signé le 14 novembre 2023 un Accord d'Investissement Additionnel (le « AIA ») pour une prise de participation supplémentaire de 140 millions de dollars (« l'Investissement Additionnel ») par AZ Holdings qui était soumise à la réalisation des conditions de clôture décrites ci-après. L'Investissement Additionnel a été réalisé par la souscription de 10 000 000 actions de préférence de « classe A » et de 18 000 000 actions de préférence de « classe B », dans chaque cas au prix de 5,00 dollars par action. Les deux catégories d'actions privilégiées bénéficient d'une préférence de liquidation et sont convertibles en actions ordinaires avec les mêmes droits que les actions ordinaires en circulation, à raison d'une action de préférence pour une action ordinaire. L'Investissement Additionnel a été réalisé le 3 mai 2024.

#### *Interdépendance de l'Accord d'Investissement Initial ("AII") et de l'AIA avec l'AZ JRCA*

L'AII et l'AZ JRCA ont été signés le 1er novembre 2023, et l'AIA a été signé le 14 novembre 2023. L'AII, l'AIA et l'AZ JRCA ont été négociés conjointement, et la signature de l'AZ JRCA était conditionnée à l'exécution de de l'AII. De plus, pour l'AII et l'AIA, le prix par action défini était fixé à un niveau significativement plus élevé que le cours de l'action de la Société aux dates de leur signatures respectives.

En tenant compte de tous ces facteurs, nous avons conclu que l'AII, l'AIA et l'AZ JRCA constituent une seule et même transaction, conformément aux normes IFRS et uniquement à des fins comptables, car ils n'ont pas été négociés indépendamment sur la base de conditions de marché.

En conséquence, conformément aux principes comptables IFRS en vigueur, nous avons affecté une partie des produits reçus d'AstraZeneca dans le cadre de l'AII et la juste valeur initiale du dérivé comptabilisé pour l'AIA (cf. infra "*Traitement comptable de l'Accord d'Investissement Additionnel*") à l'AZ JRCA en tant que contrepartie supplémentaire pour les services à rendre dans le cadre de l'AZ JRCA. Ces produits réaffectés à l'AZ JRCA ont été comptabilisés initialement en produits différés.

Pour estimer la partie du prix d'achat des actions qui dépasse la juste valeur, nous avons d'abord évalué la juste valeur des deux accords d'investissements à leur date de signature (le 1<sup>er</sup> novembre pour l'AII et le 14 novembre pour l'AIA) et nous avons attribué à l'AZ JRCA une partie du prix d'achat des actions correspondant à la différence entre cette estimation initiale de la juste valeur et le prix de la transaction (c'est à dire les produits reçus). Etant donné que les produits de l'AIA étaient nuls à la date de signature du contrat, le 14 novembre 2023, la juste valeur initiale est allouée en totalité à l'AZ JRCA.

La juste valeur de l'AII à la date de reconnaissance initiale a été déterminée, conformément à la norme comptable IFRS 13 - Evaluation de la juste valeur, sur la base du cours de l'action Collectis au jour de la signature de l'accord, comme suit :

	A la date du 1er novembre 2023
Nombre d'actions émises	16 000 000
Prix de l'action spot (en €)	2,63
Taux de change spot	1,05
Juste valeur des actions en milliers de dollars	44 272
Produit reçu de l'augmentation de capital en milliers de dollars	80 000
<b>Montant réaffecté à l'Accord de Collaboration en milliers de dollars</b>	<b>35 728</b>

La méthode d'évaluation et les paramètres utilisés pour estimer la juste valeur de l'accord d'investissement additionnel à la date de comptabilisation initiale sont détaillés dans la section « *Traitement comptable de l'accord d'investissement additionnel* » ci-dessous. La juste valeur initiale de l'accord d'investissement additionnel est de 48,4 millions de dollars.

Conformément aux normes IFRS applicables, nous avons alloué 35,7 millions de dollars du produit reçu de la vente d'actions ordinaires de l'AII à l'AZ JRCA et 48,4 millions de dollars, représentant la juste valeur du dérivé de l'AIA à l'AZ JRCA.

Comme cette considération supplémentaire était fixée dès le début de l'AII et de l'AIA, elle a été reflétée dans le prix de transaction de l'AZ JRCA dès le début et allouée en produits différés pour un total de 84,1 millions de dollars. Les revenus correspondants sont comptabilisés en tant que produits dans le compte de résultat consolidé, conformément aux caractéristiques des obligations de performance de l'AZ JRCA, lorsqu'elles seront remplies.

#### *Traitement comptable de l'Accord d'Investissement Additionnel*

La réalisation de cette prise de participation additionnelle était conditionnée à :

- l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Collectis. Celle-ci s'est tenue le 22 décembre 2023 et a approuvé la création des actions de préférence convertibles "classe A" et "classe B" et la délégation de son pouvoir d'augmentation de capital au conseil d'administration ;
- l'approbation de cet investissement par le Ministère de l'Economie et des Finances, conformément à la réglementation française sur les investissements directs étrangers, et
- d'autres conditions de clôture habituelles.

Au 31 décembre 2023 et jusqu'à la réalisation de la prise de participation additionnelle, cet accord répondait à tous les critères des dérivés. De plus; la condition "fixe pour fixe" d'IAS 32 nécessaire pour une classification des dérivés en capitaux propres n'était pas respectée. Ce contrat a donc été comptabilisé conformément à IFRS 9, en tant que l'instrument dérivé à sa juste valeur et tout changement subséquent de juste valeur a été comptabilisé au compte de résultat consolidé.

L'investissement additionnel a été réalisé le 3 mai 2024. Les liquidités reçues ont été comptabilisées au bilan, le dérivé a été décomptabilisé et toute différence entre les liquidités reçues et la juste valeur du dérivé à cette date a été enregistré en diminution de la prime d'émission et du capital social.

#### *Evaluation du dérivé*

Au 14 novembre 2023, la signature de l'AIA constitue un engagement pour AZ Holdings mais pas pour Collectis de délivrer les actions car la réalisation de la transaction est toujours sujette à d'autres conditions, dont l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Collectis. L'assemblée générale appelée à voter cette résolution s'est tenue le 22 décembre 2023 et a donné son approbation.

Ainsi, nous évaluons l'AIA lors de sa comptabilisation initiale comme une option de vente détenue par Collectis avec une échéance correspondant à la date de l'assemblée générale. A partir de la date d'approbation par l'assemblée générale de Collectis, nous évaluons l'AIA comme une vente à terme d'actions nouvelles, avec une échéance correspondant à la date prévue de réalisation de l'investissement. L'absence de dividendes et la courte durée résiduelle de la vente à terme rendent les deux types d'instruments économiquement similaires et cette distinction a un impact limité sur l'évaluation.

La juste valeur du dérivé est estimée comme suit :

- Sur la base de la date d'échéance prévue du dérivé estimée par la direction, nous avons évalué la juste valeur en utilisant un modèle de valorisation avec des données observables telles que le cours de l'action Collectis, le taux sans risque et le taux de change à l'échéance. Les données sont détaillées dans le tableau ci-dessous.
- Nous avons appliqué à cette juste valeur une pondération basée sur l'estimation par la direction de la probabilité de réalisation de la transaction, c'est-à-dire de la réalisation des conditions suspensives restantes. Pour estimer cette probabilité de réalisation, nous avons estimé pour chaque condition suspensive la probabilité qu'elle se réalise sur la base de critères empiriques, qualitatifs et quantitatifs à chaque date d'évaluation.

Compte tenu de l'absence de mouvements significatifs du cours de l'action le 14 novembre 2023 et après, nous considérons que le marché anticipait déjà cet investissement à cette date, et en conséquence ces évaluations ne devaient pas être ajustées pour des effets dilutifs.

Comme l'évaluation est basée sur des facteurs observables et non-observables (principalement la probabilité de réalisation de la transaction et la durée de vie prévue du dérivé), il s'agit d'un instrument de niveau 3 selon la classification des justes valeurs fournie par IFRS 13.

Lors de la comptabilisation initiale le 14 novembre 2023, au 31 décembre 2023 et au 3 mai 2024 (date de réalisation de l'Investissement Additionnel), les hypothèses utilisées et les résultats de l'évaluation sont les suivants :

	14 novembre 2023	31 décembre 2023	3 mai 2024
Nombre d'actions à émettre	28 000 000	28 000 000	28 000 000
Prix de souscription (en \$)	5,00	5,00	5,00
Durée de vie prévue du dérivé (en années)	0.11	0.25	0,00
Prix de l'action spot (en €)	2,33	2,76	2,76
Taux de change	1,09	1,10	1,07
Taux sans risque à l'échéance	5,7%	5,5%	n.a.
Volatilité	119,6%	n.a.	n.a.
Probabilité de réalisation de la transaction	72,0%	81,0%	100,0%
Juste valeur en milliers de dollars	<b>48 365</b>	<b>42 694</b>	<b>56 970</b>

Nous avons effectué des tests de sensibilité de la juste valeur sur des hypothèses sensibles nécessitant le jugement de la direction (c'est-à-dire la probabilité de réalisation de l'investissement et la durée de vie prévue du dérivé). Les résultats de ces tests sont présentés ci-dessous.

*Sensibilité de la juste valeur du dérivé à la probabilité de réalisation de la transaction:*

Juste valeur en milliers de dollars	14 novembre 2023	31 décembre 2023
Probabilité de réalisation de la transaction -2%	47 022	41 640
Probabilité de réalisation de la transaction estimée par la direction	48 365	42 694
Probabilité de réalisation de la transaction +2%	49 709	43 748

*Sensibilité de la juste valeur du dérivé à l'hypothèse de durée de vie prévue du dérivé:*

Juste valeur en milliers de dollars	31 décembre 2023
Durée de vie prévue du dérivé +1 mois	42 197
Durée de vie prévue du dérivé estimée par le management	42 694
Durée de vie prévue du dérivé -1 mois	43 194

La sensibilité de la juste valeur à la durée de vie prévue du dérivé à la date de reconnaissance initiale n'est pas présentée, car la durée estimée du dérivé à cette date correspond à la date de l'assemblée générale des actionnaires de Collectis convoquée pour autoriser la transaction, qui était déjà une date fixe et connue.

Lors de la comptabilisation initiale, l'évaluation de la juste valeur du dérivé était de 48,4 millions de dollars. La juste valeur de cet instrument a été réévaluée le 31 décembre 2023 et le 3 mai 2024 et s'élevait respectivement à 42,7 millions et 57,0

millions de dollars. La variation de la juste valeur, égale à 5,7 millions de dollars, entre la comptabilisation initiale et le 31 décembre 2023 a été comptabilisée en charges financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. La variation de juste valeur du dérivé de 14,3 millions de dollars entre le 31 décembre 2023 et le 3 mai 2024 a été enregistrée en produits financiers dans le compte de résultat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. La juste valeur du dérivé a été entièrement décomptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le paiement de 140,0 millions de dollars reçu en mai 2024 a été comptabilisé dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comme suit : i) 57,0 millions de dollars dans la rubrique « Variation des créances d'exploitation et charges constatées d'avance » dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, et ii) 82,8 millions de dollars (après déduction des coûts de transaction) au titre de l'augmentation de capital de Collectis, présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

#### *Analyse de l'accord de collaboration de recherche conjointe ("AZ JRCA")*

En plus d'un paiement initial de 25 millions de dollars versé par AZ Ireland à Collectis, dans le cadre de l'accord de collaboration et de recherche conjointe ("AZ JRCA"), AZ Ireland a accepté de rembourser à Collectis ses coûts de recherche budgétés associés aux cibles identifiées dans le cadre de l'AZ JRCA. Collectis est également éligible à recevoir des paiements d'étape liés au développement, à l'exercice d'option de licence d'exploitation exclusive, à la réglementation et aux ventes, ainsi que des redevances échelonnées basées sur les ventes futures des produits sous licence (tels que définis dans l'AZ JRCA).

Le 17 novembre 2025, AZ Ireland et Collectis se sont accordés sur un amendement au JRCA pour changer la structure des paiements d'étape, aboutissant à un montant total allant de 80 millions à 253 millions de dollars pour chacun des dix produits candidats (contre 70 millions à 220 millions de dollars par candidat auparavant).

Dans le cadre de notre analyse IFRS15 de l'AZ JRCA, nous avons conclu que le montant de ce paiement d'avance de 25 millions de dollars devait être inclus dans le prix de la transaction à la signature du contrat et alloué à chaque obligation de performance de l'activité de recherche (voir ci-dessous « Analyse des obligations de performance de Collectis ») sur une base raisonnable.

#### *Analyse des obligations de performance de Collectis dans le cadre de l'AZ JRCA*

Nous considérons que Collectis fournit deux promesses de services dans le cadre de chaque Plan de Recherche. En particulier, Collectis fournit à AZ Ireland : (i) des services sous la forme d'activités de recherche déléguées et (ii) une licence sous la forme d'une option de licence en vertu de laquelle Collectis, si AZ Ireland active son option, permet à AZ Ireland d'exploiter la propriété intellectuelle créée dans le cadre du AZ JRCA. Ces deux composantes sont essentielles et étroitement liées, et constituent, de ce fait, une obligation de performance unique.

Cette obligation de performance combinée est satisfaite progressivement car, sous réserve des conditions de l'AZ JRCA, AZ Ireland a un droit exclusif sur la propriété intellectuelle créée dans le cadre de chaque plan de recherche. En conséquence, Collectis n'aurait pas de droit sur cette propriété intellectuelle et donc pas d'utilisation alternative en dehors de l'exécution du Plan de Recherche, et Collectis a un droit exécutoire à un paiement au titre des prestations effectuées à ce jour.

L'obligation de Collectis de générer une propriété intellectuelle sur laquelle AZ Ireland aura un droit exclusif est limitée aux activités du Plan de Recherche et il n'y aura pas d'autres activités de recherche après l'achèvement de chaque Plan de Recherche. Par conséquent, l'obligation de performance combinée dans le cadre d'un Plan de Recherche est satisfaite sur la durée du Plan de Recherche, c'est-à-dire sur la période pendant laquelle Collectis effectuera les activités de recherche.

Dans le cadre de chaque Plan de Recherche, nous mesurons l'état d'avancement de nos obligations de performance sur la base des coûts de recherche encourus par rapport aux coûts totaux budgétés pour chaque Plan de Recherche.

Nous attribuons les paiements initiaux totalisant 109,1 millions de dollars, c'est-à-dire le paiement initial d'AZ JRCA de 25,0 millions de dollars, le paiement initial d'IIA de 35,7 millions de dollars et la juste valeur initiale du dérivé SIA de 48,4 millions de dollars, à chacun des plans de recherche sur une base raisonnable.

Nous évaluons le prix de transaction attribué à chaque Plan de Recherche à la fin de chaque période, en incluant les éléments variables dans le prix de transaction uniquement s'il est hautement probable qu'un ajustement à la baisse important du montant cumulé du chiffre d'affaires comptabilisé n'aura pas lieu, et en tenant compte de la part des paiements initiaux attribués à chaque Plan de Recherche. Nous appliquons à ce total le pourcentage d'avancement calculé comme décrit ci-dessus pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser pour chaque Plan de Recherche.

### **Note 3. Périmètre de consolidation et entités non-consolidées**

#### *Entités consolidées*

Au 31 décembre 2025, Collectis S.A. détient 100% de Collectis Inc. qui détient 100% de Collectis Biologics, Inc.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, le Groupe consolidé de sociétés (parfois appelé le « Groupe ») comprenait Collectis S.A., Collectis, Inc. et Collectis Biologics, Inc.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe consolidé de sociétés comprenait Collectis S.A., Collectis, Inc., Collectis Biologics, Inc., et Calyxt, Inc. jusqu'au 31 mai 2023, date de la déconsolidation de Calyxt. Voir "Entités non-consolidées" ci-dessous.

#### *Investissements dans des entreprises associées*

Nous avons signé le 29 décembre 2022 un Contrat de Collaboration avec Primera Therapeutics, Inc. (« Primera »). Dans le cadre de cet accord, Primera et Collectis conviennent de co-développer une plateforme technologique pour l'ingénierie de l'ADN mitochondrial qui pourrait permettre de développer des thérapies efficaces pour les maladies mitochondriales.

Collectis apporte son expérience et son expertise en matière de recherche, de technologie, de fabrication et de développement clinique dans le domaine de l'édition de gènes. L'accord de collaboration accorde également à Primera le droit d'exercer une option exclusive mondiale pour une licence de Collectis sur un maximum de cinq produits candidats développés dans le cadre de la collaboration. Si Primera exerce son option, Collectis serait éligible à des paiements d'étape et à des redevances sur les ventes nettes des produits développés dans le cadre de la collaboration. L'accord de collaboration avec Primera a pris fin le 31 octobre 2025.

Conformément à l'accord de collaboration conclu avec Primera Therapeutics, Inc. (Primera), Collectis a signé le 17 mai 2023 un accord de souscription et un accord d'actionnariat et a reçu 234 570 actions ordinaires de Primera, représentant une participation de 19% du capital et 19% des droits de vote de Primera à cette date, ainsi que le droit de désigner un membre du conseil d'administration de Primera.

Nous considérons que, depuis le 17 mai 2023, nous avons une influence notable sur Primera, comme définie par IAS 28, car, en plus des droits de vote, Collectis reçoit et occupe activement un siège au conseil d'administration de Primera et Collectis fournit à Primera l'accès à des informations techniques essentielles. Par conséquent, notre investissement dans Primera est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence à compter du 17 mai 2023.

Lors de la comptabilisation initiale, la participation dans une entreprise associée est comptabilisée au coût d'acquisition. Nous considérons que la meilleure estimation de la juste valeur de la contrepartie donnée à Primera est la juste valeur des actions de Primera reçues par Collectis. La juste valeur de l'investissement est immatérielle.

Au 31 décembre 2025, suite à l'augmentation de capital de Primera intervenue après le 17 mai 2023, nous détenons 17,0 % des actions et des droits de vote de Primera et considérons que nous continuons à exercer une influence notable sur Primera. Après avoir pris en compte la perte nette de Primera depuis le 17 mai 2023 et en appliquant notre taux de participation, la valeur de notre investissement demeure immatérielle. Nous n'avons aucune obligation légale ou implicite de supporter les pertes excédant notre part du capital.

Compte tenu de la valeur immatérielle de notre investissement dans Primera à l'origine et au 31 décembre 2025, nous ne présentons pas les investissements dans les entreprises associées sur une ligne spécifique de notre bilan consolidé ou de notre état consolidé des résultats.

#### *Entités non-consolidées*

L'entité Calyxt était consolidée jusqu'au 31 mai 2023.

Le 23 novembre 2022, Calyxt a reçu une lettre d'intention de Cibus Global, LLC, d'entrer dans une fusion inversée avec Calyxt (Calyxt absorbant Cibus). Calyxt étant l'entité survivante de l'opération, les actionnaires actuels de Cibus recevraient des actions ordinaires de Calyxt dans le cadre de la transaction. Le 13 janvier 2023, Calyxt, Calypso Merger Subsidiary, LLC, une société détenue à 100% par Calyxt, Cibus et d'autres parties, ont conclu un accord et un plan de fusion. A l'issue de celle-ci, Collectis SA a vu sa participation diluée à environ 2,4% de l'entité fusionnée, entraînant une perte de contrôle sur Calyxt.

Dans ce contexte, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 reflètent la présentation de Calyxt en tant qu'activité abandonnée.

Au 31 mai 2023, juste avant la finalisation de la fusion, la participation de Collectis S.A. dans Calyxt s'élevait à 48,0%. Les droits de vote de Collectis continuaient de donner à la société le pouvoir de diriger les activités pertinentes de Calyxt et, par conséquent, Calyxt était toujours consolidée jusqu'au 31 mai 2023. Le 31 mai 2023, Calyxt, Inc. a officiellement fusionné avec Cibus Global, LLC. et le 1er juin 2023, l'entité est devenue Cibus, Inc.

Dans le cadre de la fusion, chaque action ordinaire de Calyxt existante et en circulation immédiatement avant la fusion est restée en circulation en tant qu'action ordinaire de classe A, sans conversion ni échange, et Calyxt a émis environ 16 527 484 actions ordinaires de classe A aux actionnaires de Cibus Global sur la base d'un ratio défini dans l'accord de fusion. La participation de Collectis dans Cibus a ainsi été réduite à 2,9 % après la fusion, entraînant la perte de contrôle de Collectis sur Cibus.

Le Groupe considère que Collectis n'a plus le contrôle de Calyxt depuis le 1er juin 2023. Par conséquent, Calyxt a été déconsolidée le 31 mai 2023. Les résultats de Calyxt ont été inclus dans le résultat des activités abandonnées du Groupe jusqu'au 31 mai 2023.

A la date de déconsolidation, nous avons décomptabilisé les actifs et passifs de Calyxt ainsi que toute participation minoritaire dans Calyxt à leur valeur comptable. Nous avons comptabilisé la participation conservée dans Calyxt à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle. Nous avons également reclassé en résultat les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à Calyxt conformément aux normes IFRS applicables. Ce reclassement a lieu au niveau de l'entité mère et n'a aucun impact sur le profit issu de la déconsolidation présenté ci-dessous.

A la date de la perte de contrôle, l'impact résumé de la déconsolidation de Calyxt sur les Etats Financiers Consolidés du groupe est le suivant :

	<u>31-mai-23</u>
Actifs détenus en vue d'être cédés	(19 714)
Passifs liés à des actifs détenus en vue d'être cédés	23 592
Intérêts minoritaires	<u>3 625</u>
<b>Actifs, passifs et capitaux décomptabilisés nets</b>	<b><u>7 503</u></b>
Contrepartie reçue en trésorerie	-
Juste valeur de l'investissement	<u>15 097</u>
<b>Contrepartie reçue</b>	<b><u>15 097</u></b>
<b>Profit issu de la déconsolidation</b>	<b><u>22 600</u></b>

A la suite de la déconsolidation de Calyxt, notre investissement dans Calyxt (aujourd'hui appelé Cibus, Inc.) a été classé dans les actifs financiers courants au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024 et évalué à sa juste valeur. Les changements de la juste valeur sont comptabilisés en charges financières dans le compte de résultat consolidé. Cet investissement a été entièrement cédé au cours du premier trimestre 2025.

#### *Participations ne donnant pas le contrôle*

Les actionnaires minoritaires détenaient une participation de 52% de Calyxt au 31 mai 2023. Ces participations ne donnant pas le contrôle ont été générées lors de l'introduction en bourse de Calyxt, puis lors d'augmentations de capital de Calyxt subséquentes.

Le 1<sup>er</sup> juin 2023, Calyxt a été déconsolidée, nous avons donc décomptabilisé les participations ne donnant pas le contrôle de Calyxt.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, il n'y a plus de participations ne donnant pas le contrôle car le Groupe détient 100% des intérêts de toutes les entités consolidées.

## **Note 4. Informations concernant le compte de résultat consolidé**

### **4.1 Chiffre d'affaires et autres produits**

#### *Principes comptables*

#### *Accords de collaboration et licences*

Selon IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque Collectis remplit une obligation de performance en transférant un bien ou un service distinct (ou un ensemble distinct de biens et / ou services) à un client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle de ces biens ou services.

Nous avons conclu des accords de collaboration en matière de recherche et développement selon lesquels chaque partie collabore en vue développer certaines propriétés intellectuelles (telles que des produits candidats) et la Société octroie au client des droits de licence d'exploitation des technologies ainsi développées durant la phase de recherche. Nos principaux accords de collaboration pour les exercices clos le 31 décembre 2023, 2024 et 2025 incluent une seule obligation de performance combinée consistant en des activités de recherche effectuées par le Groupe et d'éventuels droits de licence pour le client afin d'exploiter la propriété intellectuelle créée pendant la collaboration.

L'obligation de performance combinée de nos accords de collaboration significatifs est satisfaite progressivement, étant donné que les termes de l'accord confèrent au client un droit exclusif sur la propriété intellectuelle créée pendant les activités de recherche. En conséquence, le Groupe n'aurait pas de droit sur cette propriété intellectuelle et donc aucune utilisation alternative en dehors de l'exécution des activités de recherche, et le Groupe a un droit exécutoire au paiement pour la performance réalisée à ce jour.

Ces accords de collaboration peuvent générer des flux de trésorerie grâce à des avances non remboursables, des paiements d'étape, des remboursements de frais de recherche et développement et des redevances sur les ventes futures de produits.

Les paiements initiaux pour les programmes de recherche et développement sont reportés en tant que passif contractuel et reconnus en produit lorsque l'obligation de performance est satisfaite, au fur et à mesure que le client reçoit les avantages des services. Lorsqu'un programme spécifique de recherche et développement est suspendu, comme convenu avec le client dans le cadre d'une décision d'un comité conjoint, la constatation des revenus continue d'être différée jusqu'à la reprise des efforts de recherche et développement. Si la décision commune est d'abandonner le projet, les produits différés sont intégralement reconnus.

Les remboursements de frais de recherche et développement sont reconnus en chiffre d'affaires de la même façon que les paiements initiaux.

La réception de paiements d'étape dépend de la réalisation de certains jalons scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Ces paiements sont considérés comme une contrepartie variable. Nous comptabilisons les paiements d'étape lorsqu'il est hautement probable qu'un ajustement à la baisse important du montant cumulé du chiffre d'affaires comptabilisé n'aura pas lieu. Cela nécessite de déterminer si l'obligation de performance est remplie et peut être retardée jusqu'à ce que les conditions associées aux paiements d'étapes soient résolues et que la partie cocontractante n'ait aucun droit de demander le remboursement du paiement. L'événement déclencheur peut être des résultats scientifiques obtenus par nous ou une autre partie à l'accord, des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits développés dans le cadre de l'accord.

Les revenus de redevances proviennent de notre droit contractuel de recevoir un pourcentage des ventes de produits réalisées par les parties cocontractantes dans le cadre de nos accords de licence. Comme nous n'avons aucun produit approuvé à la vente, nous n'avons reçu à ce jour aucun revenu de redevances provenant de ventes commerciales. Les revenus de redevances, s'ils sont gagnés, seront reconnus au plus tard lorsque (1) la vente ou l'utilisation ultérieure se produit ; et (2) l'obligation de performance à laquelle les redevances basées sur les ventes ou l'utilisation se rapportent a été satisfaite.

#### *Ventes de produits et de services*

Le chiffre d'affaires résultant de la vente de produits est comptabilisé au moment où le contrôle des produits est transféré au client, ce qui dépend des conditions contractuelles d'expédition. Ce chiffre d'affaires comprend les frais d'expédition et de manutention s'ils sont facturés au client, et est comptabilisé net de la promotion commerciale et des autres coûts, y compris les estimations d'indemnités de retours et les remises pour paiement rapides. Les taxes sur la valeur ajoutée et autres taxes d'accise ne sont pas comptabilisées dans le chiffre d'affaires.

Nos ventes de produits concernent des solutions d'électroporation vendues à l'un de nos clients dans le cadre de l'utilisation d'une machine spécifique.

Nous offrons également des services de recherche, dont les revenus sont constatés au fil du temps, au fur et à mesure que le client bénéficie des avantages des services.

## Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du CIR bénéficient d'un crédit d'impôt. De manière générale, ce crédit d'impôt R&D peut être imputé sur l'impôt sur les sociétés dû sur les bénéfices de l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées et des trois années suivantes. Toute partie non utilisée du crédit est alors remboursée par le Trésor public (sauf cas particuliers comme par exemple si l'entreprise peut être qualifiée de petite et moyenne entreprise (en France « PME »). En effet, si une entreprise répond à certains critères en termes de chiffre d'affaires, d'effectifs ou d'actifs pour être considérée comme une petite ou moyenne entreprise, cette entreprise peut demander le remboursement immédiat du crédit d'impôt restant, sans application du délai de trois ans.

Nous avons conclu que le CIR répond à la définition d'une subvention publique telle que définie dans la norme IAS 20. Étant donné qu'aucune dépense de recherche et développement n'est comptabilisée à l'actif avant d'obtenir une autorisation de mise sur le marché, le produit du CIR est reconnu dans la même période comptable que les dépenses de R&D éligibles correspondantes sont engagées. Le produit du CIR est inclus dans les "autres revenus" dans notre compte de résultat consolidé.

Le crédit d'impôt recherche est soumis au contrôle de l'administration fiscale française. Les intérêts moratoires ayant pour principal le CIR sont également comptabilisés en « autres revenus ».

## Analyse des produits d'exploitation

### Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres produits d'exploitation

	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
	2023	2024	2025
	en milliers de dollars		
Depuis la France	755	41 505	72 949
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>755</b>	<b>41 505</b>	<b>72 949</b>
Crédit d'Impôt Recherche	6 582	6 447	6 644
Subventions d'exploitation et autres	1 856	1 265	-
<b>Autres revenus</b>	<b>8 438</b>	<b>7 712</b>	<b>6 644</b>
<b>Total chiffre d'affaires et autres revenus</b>	<b>9 193</b>	<b>49 217</b>	<b>79 592</b>

### Chiffre d'affaires par nature

	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
	2023	2024	2025
	en milliers de dollars		
Accords de collaboration	-	40 898	72 074
Produits de licences	605	503	765
Ventes de produits	150	105	110
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>755</b>	<b>41 505</b>	<b>72 949</b>

Le chiffre d'affaires de 72,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 reflète principalement les 71,9 millions de dollars comptabilisés en 2025 au titre de notre obligation de performance exécutée dans le cadre des Plans de Recherche de l'AZ JRCA avec AZ Ireland, qui sont à comparer aux 35,5 millions de dollars comptabilisés au titre de l'AZ JRCA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Cette hausse résulte de l'évolution des activités réalisées dans le cadre des Plans de Recherche et de l'exécution de nos obligations de performance en vertu du JRCA. Le chiffre d'affaires enregistré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprenait également un jalon de développement de 5,4 millions de dollars au titre du Contrat de Licence avec Servier, en lien avec l'essai clinique ALPHA2 dans la leucémie lymphoïde chronique.

Le chiffre d'affaires comptabilisé au titre de chaque Plan de Recherche avec AZ Ireland ont été estimés conformément aux dispositions énoncées dans la note 2.6. Nous avons estimé l'avancement de la réalisation de notre obligation de performance sur la base des coûts encourus à ce jour par rapport aux coûts totaux budgétés pour chaque Plan de Recherche. Nous avons appliqué un pourcentage d'avancement ainsi obtenu au prix total de la transaction alloué à chaque Plan de Recherche, à l'exclusion des rémunérations variables pour lesquelles il n'est pas hautement probable qu'un ajustement à la baisse important du montant cumulatif du chiffre d'affaires comptabilisé n'aura pas lieu. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025, le prix de transaction alloué à chaque Plan de Recherche correspond aux paiements d'étapes relatifs à des jalons de développement déjà atteints, au montant des coûts de recherches refacturables conformément à l'accord, et à la part des paiements initiaux alloués à chaque Plan de Recherche.

Le chiffre d'affaires comptabilisé au cours des douze mois clos le 31 décembre 2025 au titre d'obligations de performance partiellement satisfaites lors de périodes antérieures s'élèvent à 5,0 millions de dollars. Cela résulte principalement de l'inclusion, dans le prix de transaction affecté au JRCA avec AZ, de paiements d'étapes ("milestones") confirmés en 2025. Par ailleurs, nous avons comptabilisé un chiffre d'affaires supplémentaire de 18,8 millions de dollars correspondant à l'achèvement

accélééré de certaines obligations de performance.

La diminution des autres revenus de 1,1 million de dollars entre les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025 s'explique principalement par une diminution de subventions d'exploitation reçues de la part de Bpifrance ("BPI").

Au 31 décembre 2024, deux clients représentaient plus de 10% du revenu total : AstraZeneca avec 86% et Servier avec 12%.

Au 31 décembre 2025, un client représente plus de 10% du revenu total : AstraZeneca avec 99%.

## **4.2 Charges opérationnelles**

### *Principes comptables*

Les charges de recherche et développement incluent les coûts liés au personnel, aux fournitures et aux installations de laboratoire, ainsi que les honoraires versés aux non-salariés et à des entités menant des activités de recherche et développement pour le compte du Groupe. Elles comprennent également les frais associés à l'obtention de brevets. Les charges liées à la production de candidats médicaments sont reconnues selon leur utilisation du produit. Si les produits ne sont pas destinés à être utilisés dans des essais cliniques, nous enregistrons la charge à la réception du produit. Si les produits sont destinés à être utilisés dans le cadre des essais cliniques, la charge est reconnue à la délivrance du certificat de conformité du produit.

Les frais administratifs et commerciaux regroupent les fonctions de direction générale, de support administratif, de développement commercial, de propriété intellectuelle, de finance, des affaires juridiques et des ressources humaines. Les frais administratifs et commerciaux comprennent également les coûts liés à l'utilisation de nos locaux, certains honoraires, les frais de recrutement et les frais liés au maintien de brevets.

Nous classons également en frais de recherche et développement certaines charges enregistrées initialement comme coûts liés au personnel et autres coûts associés aux systèmes d'information, aux ressources humaines, aux équipements et à la direction générale, en fonction du temps estimé que chaque employé consacre aux activités de recherche et développement, plutôt qu'aux activités administratives et commerciales.

Détail des charges opérationnelles par nature

Coût des revenus	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
	2023	2024	2025
Coût des redevances	(737)	-	-
<b>Coût des revenus</b>	<b>(737)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Recherche et développement	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
	2023	2024	2025
Salaires et charges sociales	(32 936)	(31 945)	(36 162)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(270)	(280)	1 837
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(3 952)	(2 028)	(4 142)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(37 158)</b>	<b>(34 253)</b>	<b>(38 466)</b>
Achats et charges externes	(32 996)	(36 611)	(35 083)
Charges d'amortissement (y compris l'amortissement des droits d'utilisation)	(16 511)	(18 391)	(18 665)
Autres	(981)	(1 281)	(1 301)
<b>Frais de recherche et développement</b>	<b>(87 646)</b>	<b>(90 536)</b>	<b>(93 517)</b>

Frais administratifs et commerciaux	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
	2023	2024	2025
Salaires et charges sociales	(5 994)	(6 247)	(6 482)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(106)	(107)	769
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(1 281)	(1 139)	(1 968)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(7 381)</b>	<b>(7 493)</b>	<b>(7 681)</b>
Achats et charges externes	(6 682)	(9 182)	(9 797)
Charges d'amortissement (y compris l'amortissement des droits d'utilisation)	(2 012)	(1 483)	(1 397)
Autres	(738)	(927)	(915)
<b>Frais administratifs et commerciaux</b>	<b>(16 812)</b>	<b>(19 085)</b>	<b>(19 790)</b>

Charges de personnel	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
	2023	2024	2025
Salaires et charges sociales	(38 930)	(38 192)	(42 643)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(376)	(387)	2 606
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions et sans impact sur la trésorerie	(5 233)	(3 167)	(6 110)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(44 539)</b>	<b>(41 746)</b>	<b>(46 147)</b>

Autres produits et charges opérationnels	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
	2023	2024	2025
	(1 300)	849	638

Suite à un changement de notre modèle économique, le Groupe a décidé de revoir la présentation des charges opérationnelles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces charges étaient présentées dans le coût des revenus dans le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les dépenses de recherche et développement ont augmenté de 3,0 millions de dollars entre les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025, principalement en raison (i) d'une augmentation de 4,2 millions de dollars des charges de personnel, en raison d'une évolution des effectifs de R&D en droite ligne avec notre roadmap, d'une juste valeur plus élevée des instruments de rémunération fondés sur les actions liée aux dynamiques sous-jacentes du cours du titre, et des effets de change ; (ii) une augmentation de 0,3 million de dollars des charges de dépréciation et des dotations aux amortissements ; compensée par (iii) une diminution de 1,5 million de dollars des achats et charges externes (passant de 36.6 millions en 2024 à 35.1 millions en 2025).

Les frais administratifs et commerciaux consolidés ont augmenté de 0,7 million de dollars entre les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025, principalement en raison d'une hausse de 0,6 million de dollars des achats administratifs et charges externes (de 9,2 million en 2024 à 9,8 millions en 2025).

Les produits liés aux charges sociales sur les attributions de stock-options correspondent principalement aux remboursements de charges sociales afférents aux options devenues caduques, à la suite de l'issue favorable d'un recours auprès des autorités fiscales et sociales françaises concernant ces charges.

Les autres produits et charges d'exploitation ont légèrement diminué de 0,2 million de dollars entre les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025.

Les dépenses de recherche et développement ont augmenté de 2,9 millions de dollars entre les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024, principalement en raison (i) d'une augmentation de 3,6 millions de dollars des achats et dépenses externes (passés de 33,0 millions de dollars en 2023 à 36,6 millions de dollars en 2024) essentiellement liée à des activités de fabrication supplémentaires pour soutenir notre pipeline de R&D, et (ii) d'une augmentation des charges d'amortissement de 1,9 million de dollars, principalement liée à une licence de brevets comptabilisée en tant qu'actif incorporel pour 1,2 million de dollars. L'augmentation des achats, des charges externes et des charges d'amortissement a été en partie compensée par (iii) une diminution des charges de personnel de 2,9 millions de dollars, principalement liée à une diminution de 1,9 million de dollars de la charge de rémunération basée sur des actions. Cette baisse de la charge de rémunération basée sur des actions est essentiellement due à la baisse de la juste valeur des instruments en cours d'acquisition en 2024 par rapport à 2023, ainsi qu'à des caducités d'instruments plus importantes qu'attendu en 2024 (conditions de présence non respectées).

Les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 2,3 millions de dollars entre les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024, principalement en raison d'une augmentation de 2,5 millions de dollars des achats et des dépenses extenes (passés de 6,7 millions de dollars en 2023 à 9,2 millions de dollars en 2024), essentiellement liés à des honoraires d'assistance juridique et financière.

La diminution des autres produits (charges) opérationnels entre les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024 s'élève à 2,0 millions de dollars et est principalement liée à des charges non récurrentes comptabilisées en 2023, en lien avec (i) un contentieux relatif au crédit d'impôt recherche, pour lequel 0,7 million de dollars ont été versés en 2023 et 0,5 million de dollars provisionnés en 2023 puis réglés en 2024, et (ii) un litige commercial provisionné en 2023 pour un montant de 0,5 million de dollars et non encore réglé au 31 décembre 2024

### **4.3 Secteurs opérationnels**

#### *Principes comptables*

Les secteurs à présenter sont identifiés comme des composantes du groupe disposant d'informations financières distinctes disponibles pour évaluation par le principal décideur opérationnel (« CODM »), à des fins d'évaluation de la performance et d'allocation des ressources.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le CODM de Collectis est composé de :

- Le directeur général ;
- Le vice-président exécutif du CMC et de la fabrication ;
- Le vice-président responsable de la fabrication aux États-Unis ;
- Le directeur scientifique ;
- Le directeur financier et directeur commercial ;
- La directrice juridique ;
- Le directeur réglementaire et conformité pharmaceutique ;
- Le directeur médical, et
- La directrice des ressources humaines.

Depuis le 1er juin 2023 et la déconsolidation de Calyxt, nous gérons notre activité dans un seul segment opérationnel correspondant au segment Thérapeutique. Ce segment est axé sur le développement (i) de candidats-médicaments allogéniques UCART, c'est-à-dire des cellules T allogéniques porteuses de récepteurs antigéniques chimériques (CAR-T) génétiquement modifiées, dans le domaine de l'immuno-oncologie, et (ii) de candidats-médicaments de thérapie génique dans d'autres indications thérapeutiques. Ces approches reposent sur nos technologies clés en propre. L'ensemble de ces activités est assuré par Collectis S.A., Collectis, Inc. et Collectis Biologics, Inc. Les opérations de Collectis S.A., la société mère, sont présentées

intégralement dans le segment Thérapeutique, lequel comprend également les fonctions de recherche et développement, de management et de support.

#### 4.4. Produits et charges financiers

##### Principes comptables

Les produits et charges financiers sont principalement composés des éléments suivants :

- Produits d'intérêts des placements financiers (comptes de dépôts rémunérés ; comptes à terme, etc.) ;
- Charges d'intérêts relatives aux contrats de location financement ;
- Gains et pertes de change relatifs aux transactions en devises étrangères ; et
- Variations de la juste valeur de nos actifs financiers et de nos instruments dérivés ;

##### Détail des produits et charges financiers

Produits et charges financiers	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
	2023	2024	2025
Revenus de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers	3 614	11 278	9 498
Gains de change	17 618	13 079	5 862
Gains sur évaluation de juste valeur	245	20 009	765
Autres produits financiers	2	41	-
<b>Produits financiers</b>	<b>21 479</b>	<b>44 407</b>	<b>16 124</b>
Intérêts sur les emprunts et dettes financières	(2 246)	(4 817)	(5 882)
Pertes de change	(13 402)	(5 754)	(27 919)
Perte sur évaluation de juste valeur	(20 813)	(8 366)	(15 039)
Intérêts sur les dettes de loyers	(3 061)	(2 636)	(2 225)
Autres charges financières	(1 121)	(41)	(0)
<b>Charges financières</b>	<b>(40 642)</b>	<b>(21 614)</b>	<b>(51 064)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(19 163)</b>	<b>22 793</b>	<b>(34 940)</b>

La diminution du résultat financier de 28,3 millions de dollars entre les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025 s'explique principalement par : (i) un gain de 14,3 millions de dollars lié à la juste valeur de la composante dérivée du SIA, comptabilisé l'année dernière avant la décomptabilisation du dérivé en mai 2024 ; (ii) une diminution de 7,2 millions de dollars des gains de change ; (iii) une baisse de 1,8 million de dollars des produits liés à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers, en ligne avec l'évolution des taux d'intérêt en 2025 ; (iv) un gain de 5,7 millions de dollars comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 au titre de l'évaluation à la juste valeur des bons de souscription des Tranches A, B et C émis au profit de la Banque Européenne d'Investissement (« BEI »), partiellement compensé par (v) un gain de 0,8 million de dollars sur la juste valeur des dérivés de change au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'augmentation des charges financières de 29,5 millions de dollars entre les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025 s'explique principalement par : (i) une hausse de 22,2 millions de dollars des pertes de change au cours de la période, liée à la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro, ayant entraîné des pertes de change sur notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie et nos actifs financiers ; (ii) une augmentation de 6,7 millions de dollars de la perte liée aux évaluations à la juste valeur, principalement expliquée par une perte de 14,7 millions de dollars sur l'évaluation à la juste valeur des bons de souscription des Tranches A, B et C émis au profit de la BEI, partiellement compensée par une diminution de 7,8 millions de dollars de la perte relative à l'évaluation à la juste valeur de notre participation dans les actions de Cibus, entièrement cédée au premier trimestre 2025 ; (iii) une augmentation de 0,7 million de dollars des intérêts sur nos passifs financiers et de location.

L'augmentation des produits financiers de 22,9 millions de dollars entre l'exercice clos le 31 décembre 2023 et celui clos le 31 décembre 2024 est principalement due à (i) une augmentation des revenus de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de 7,7 millions de dollars, (ii) un gain de 14,3 millions de dollars lié à la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé relatif à l'AIA (cf. note 2.6) contre une perte en 2023, (iii) un gain de 5,7 millions de dollars dans la variation de la juste valeur des bons de souscription émis dans le cadre du tirage des tranches A et B de notre emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement (« BEI ») (cf. note 14.1) comparé à une perte en 2023, partiellement compensés par une diminution du gain de change de 4,5 millions de dollars (d'un gain de 17,6 millions de dollars en 2023 à un gain de 13,1 millions de dollars en 2024).

La diminution des charges financières de 19,0 millions de dollars entre les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024 est principalement due à (i) une perte non récurrente de 7,8 millions de dollars avant la décomptabilisation de l'obligation convertible de Cytovia en 2023, (ii) une diminution de 7,6 millions de dollars de la perte de change (d'une perte de 13,4 millions de dollars en 2023 à une perte de 5,8 millions de dollars en 2024), (iii) une perte de 5,7 millions de dollars en 2023 liée à la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé relatif à l'AIA (voir note 2.6), contre un gain en 2024, (iv) une perte de 2,4 millions de dollars en 2023 liée à la variation de la juste valeur des bons de souscription de la tranche A et de la tranche

B de la BEI (voir note 14.1) contre un gain en 2024, (v) une diminution de 0,4 million de dollars des intérêts sur les dettes de loyers, partiellement compensée par (vi) une augmentation des intérêts sur l'emprunt auprès de la BEI de 2,0 millions de dollars, et (vii) une augmentation de 2,3 millions de dollars de la perte liée à la variation de la juste valeur de notre investissement dans Cibus (Calyxt).

#### 4.5 Impôt sur les sociétés

##### Principes comptables

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les pertes fiscales pouvant être reportées prospectivement ou rétrospectivement peuvent également être comptabilisées en actifs d'impôts différés. Les taux d'imposition applicables à la clôture sont utilisés pour déterminer les impôts différés. Un actif d'impôts différés n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables suffisants pour les récupérer. Les actifs et passifs d'impôt sont compensés dans les états de la situation financière dans la mesure où les critères de l'IAS 12.74 sont remplis.

##### Preuve d'impôt

	Au 31 décembre		
	2023	2024	2025
	en milliers de dollars		
Résultat avant impôt	(116 464)	(36 761)	(68 016)
Taux d'impôt théorique du Groupe (1)	25,12%	25,35%	25,23%
Produit d'impôt théorique (charge)	29 259	9 318	17 159
Variations d'impôt :			
Différences permanentes	736	(34)	(131)
Crédit d'impôt recherche	1 645	1 612	1 661
Charge liée aux rémunérations en actions et autres ajustements IFRS 2)	(1 134)	4 032	(1 194)
Non reconnaissance d'IDA sur déficits reportables liés aux pertes fiscales et aux différences temporaires	(30 876)	(14 928)	(17 072)
Charge d'impôt comptabilisée	(371)	(0)	423
Taux effectif d'impôt	0,32%	0,00%	(0,62%)

- (1) Le taux d'impôt théorique du Groupe correspond à la moyenne des taux d'imposition de chaque pays dans lequel le Groupe opère. Soit pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, 25% pour la France et 21% pour les Etats-Unis, pondérés par le résultat avant impôt de chaque pays.
- (2) Au 31 décembre 2024, cet élément de réconciliation comprend l'effet d'impôt des différences permanentes principalement liées (i) aux rémunérations fondées sur des actions pour \$(0,8) million, (ii) au chiffre d'affaires reconnu provenant des produits de l'AII et de l'AIA réaffectés à l'AZ JRCA (cf. note 2.6) pour \$2,2 millions, et (iii) à la variation de la juste valeur de certains instruments financiers pour \$2,6 millions.

## Impôts différés actifs et passifs

	Au 31 décembre		
	2023	2024	2025
	en milliers de dollars		
Déficits reportables	155 673	160 772	205 837
Capitalisation des dépenses de R&D selon la règle SEC 174	4 092	5 052	-
Engagement de retraite et assimilés	550	279	332
Dettes de loyers	11 478	9 459	7 321
Réévaluation d'actifs financiers	15 830	-	-
Impôts différés actifs résultant d'autres différences déductibles	772	856	2 249
Non reconnaissance d'impôts différés actifs	(177 001)	(167 026)	(208 598)
Impôts différés actifs	11 392	9 391	7 142
Amortissements dérogatoires	(740)	(94)	7
Droits d'utilisation et autres différences liées aux contrats de location	(10 401)	(8 359)	(6 228)
Impôts différés passifs résultant d'autres différences imposables	(410)	(556)	(539)
Impôts différés passifs	(11 550)	(9 009)	(6 760)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(158)</b>	<b>382</b>	<b>382</b>

Présenté dans l'état de la situation financière comme suit :

	Au 31 décembre		
	2023	2024	2025
	en milliers de dollars		
Impôts différés actifs	-	382	382
Impôts différés passifs	(158)	(0)	0
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(158)</b>	<b>382</b>	<b>382</b>

Les reports déficitaires pour l'entité française du groupe totalisent 775,9 millions de dollars au 31 décembre 2025, 612,9 millions de dollars au 31 décembre 2024 et 590 millions de dollars au 31 décembre 2023. Ces reports peuvent être déduits des bénéfices imposables futurs dans la limite de 1,0 million d'euros par an, plus 50% du bénéfice fiscal excédant cette limite. Les pertes non utilisées restantes continueront à être reportées indéfiniment.

Les reports déficitaires pour les sociétés américaines du Groupe s'élèvent à 36,2 millions de dollars au 31 décembre 2025, 29,2 millions de dollars au 31 décembre 2024 et 29,8 millions de dollars au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2025, Collectis, Inc. et Collectis Biologics Inc. cumulent 29,1 millions de dollars de reports déficitaires au niveau de certains Etats et 7,1 millions de dollars de report déficitaire au niveau fédéral. Les reports déficitaires au niveau des États commencent à expirer à partir de 2035. Les reports déficitaires fédéraux peuvent être reportés indéfiniment et leur utilisation annuelle est limitée à 80 % du résultat imposable. En complément des reports déficitaires, Collectis, Inc. et Collectis Biologics Inc. ont des crédits d'impôts fédéraux liés à la recherche et au développement pour un total de 8,4 millions de dollars au 31 décembre 2025, pouvant compenser une dette fiscale fédérale. Ces crédits expireront entre 2035 et 2044 et leur utilisation est sujette à des limitations générales.

Au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025, la Société n'a pas constaté d'actifs d'impôts différés dans le bilan consolidé au titre de ses reports déficitaires accumulés et de ses crédits d'impôt fédéraux pour la R&D.

## Note 5. Activités abandonnées

### Principes comptables

#### Activités abandonnées

Le Groupe classe en tant qu'activités abandonnées une composante du Groupe qui a été cédée, ou qui est classée comme détenue en vue d'être cédée, et qui i) représente une ligne d'activité ou une zone géographique majeure et distincte ; ii) fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une ligne d'activité ou une zone géographique majeure et distincte ; ou iii) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les éléments du résultat après impôts des activités abandonnées et le gain ou la perte après impôts comptabilisé(e) lors de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente ou lors de la cession des actifs ou des groupes à céder constituant l'activité abandonnée sont présentés comme un poste unique dans le compte de résultat consolidé.

Les flux de trésorerie générés par les actifs ou les groupes destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée sont présentés sur une seule ligne dans chacune des catégories de flux de trésorerie dans l'état des flux de trésorerie consolidés.

### Détails des activités abandonnées et groupes destinés à être cédés

Comme expliqué dans la Note 3 - *Périmètre de consolidation et entités non-consolidées*, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 reflète la présentation de Calyxt comme activité abandonnée. Comme Calyxt a été déconsolidée le 31 mai 2023, les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025 n'incluent pas les résultats de Calyxt.

Les résultats de Calyxt étaient les suivants :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
	2023*	2024	2025
Total revenus	43	-	-
Total charges opérationnelles	(10 944)	-	-
Résultat Opérationnel	(10 901)	-	-
Résultat financier	(3 307)	-	-
Profit issu de la déconsolidation	22 600	-	-
<b>Résultat Net des activités abandonnées</b>	<b>8 392</b>	-	-

\*L'exercice clos le 31 décembre 2023 présente les résultats de Calyxt sur la période de cinq mois du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mai 2023 et le gain de déconsolidation.

Le bénéfice par action attribuable à Calyxt était le suivant :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
	2023*	2024	2025
Résultat de base et dilué par action (\$/action) des activités abandonnées	0,28	-	-

\*L'exercice clos le 31 décembre 2023 présente les résultats de Calyxt sur la période de cinq mois du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mai 2023 et le gain de déconsolidation.

Les flux de trésorerie nets engagés par Calyxt sont les suivants :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
	2023*	2024	2025
Flux de trésorerie issus des activités opérationnelles abandonnées	(3 644)	-	-
Flux de trésorerie issus des activités d'investissement abandonnées	79	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées	1 781	-	-
Variation de la trésorerie nette	(1 784)	-	-

\*L'exercice clos le 31 décembre 2023 présente les résultats de Calyxt sur la période de cinq mois du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mai 2023 et le gain de déconsolidation.

## Note 6. Test de dépréciation des actifs

### Principes comptables

Les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Dans la mesure du possible, les tests de dépréciation impliquent de comparer la valeur comptable des actifs pris individuellement à leur valeur recouvrable. Lorsqu'il n'est pas possible de réaliser le test de dépréciation au niveau des actifs pris individuellement, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») du Groupe. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre (i) sa juste valeur diminuée des coûts de cession et (ii) sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée en charges au compte de résultat pour ramener la valeur comptable de l'actif à la valeur recouvrable.

Depuis juin 2023, le Groupe a une seule UGT correspondant à son segment thérapeutique.

### Résultat des tests de dépréciation des actifs

En conséquence de la décision de la direction de ne pas utiliser la totalité des locaux loués à Raleigh dans un futur proche, un test de dépréciation a été conduit pour la portion non-utilisée de cet espace, conformément à la norme IAS36. Compte tenu de la valeur recouvrable de l'actif basée sur sa juste valeur estimée diminuée des coûts de cession, ce test de dépréciation a

donné lieu à la reconnaissance d'une dépréciation de 0,5 million de dollars comptabilisée en réduction du droit d'utilisation au 31 décembre 2023, et en complément de la charge d'amortissement dans le compte de résultat. Aucune dépréciation supplémentaire n'a été comptabilisée pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025.

## **Note 7. Immobilisations incorporelles**

### *Principe comptable*

#### *Activation des frais de développement*

Conformément à la norme IAS 38 Immobilisations incorporelles, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que le Groupe peut démontrer que l'ensemble des critères suivants est rempli :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- Sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- L'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité des ressources techniques, financières et autres nécessaires pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- Sa capacité à mesurer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En raison des risques et des incertitudes associés au processus de développement d'un produit candidat thérapeutique, y compris l'obtention d'autorisations réglementaires, le Groupe estime que les six critères fournis par IAS 38 n'ont pas été remplis à ce jour et ne seront pas remplis tant qu'un dépôt réglementaire n'aura pas été effectué sur un marché majeur et que l'approbation ne sera pas obtenue. L'application de ce principe a conduit le Groupe à comptabiliser en charges l'ensemble des coûts de développement de produits thérapeutiques au fur et à mesure qu'ils sont engagés pour chacune des périodes présentées.

#### *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges de façon linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les postes du compte de résultat concernés par les amortissements des immobilisations incorporelles sont les frais de recherche et développement et les frais administratifs et commerciaux, en fonction de la destination des immobilisations. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles qui ont été retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans ;
- Brevets : de la date d'acquisition jusqu' à la date d'expiration de la protection conférée par le brevet, soit un maximum de 20 ans.

## Détail des immobilisations incorporelles

	Licences et brevets	Immobilisations en cours	Total
	en milliers de dollars		
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2023</b>	<b>114</b>	<b>604</b>	<b>718</b>
Charges d'amortissement et de dépréciation	(69)	-	(69)
Effets de change	1	22	22
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2023</b>	<b>46</b>	<b>626</b>	<b>671</b>
Valeur brute comptable en fin de période	2 352	626	2 978
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(2 306)	-	(2 306)
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2024</b>	<b>46</b>	<b>626</b>	<b>671</b>
Acquisitions	1 260	-	1 260
Charges d'amortissement et de dépréciation	(758)	-	(758)
Effets de change	(20)	(37)	(58)
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2024</b>	<b>528</b>	<b>588</b>	<b>1 116</b>
Valeur brute comptable en fin de période	3 435	588	4 024
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(2 908)	-	(2 908)
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2025</b>	<b>528</b>	<b>588</b>	<b>1 116</b>
Acquisitions	1 173	-	1 173
Reclassement	-	(640)	(640)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(1 227)	-	(1 227)
Effets de change	61	51	113
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2025</b>	<b>535</b>	<b>-</b>	<b>535</b>
Valeur brute comptable en fin de période	3 773	-	3 773
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(3 238)	-	(3 238)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025, les acquisitions de respectivement 1,3 million de dollars et 1,2 million de dollars sont liées à un droit de licence de certains brevets.

### Note 8. Droits d'utilisation

#### Principes comptables

#### Identification d'un contrat de location

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés dans les Etats Financiers Consolidés, ce qui conduit à la comptabilisation de :

- Un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué durant la période de location du contrat « droit d'utilisation » ;
- Un passif relatif aux obligations de paiement des « dettes de loyers ».

#### Evaluation de l'actif lié au droit d'utilisation

A la date de prise d'effet du contrat, l'actif lié au droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- Le montant de l'évaluation initiale de la dette de loyers, auquel sont ajoutés, si applicable, le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, moins toutes les sommes incitatives à la location reçues ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit des coûts supplémentaires qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- Une estimation des coûts que le preneur devra engager lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sous-jacent selon les termes du contrat.

Après la comptabilisation initiale, le droit d'utilisation doit être amorti sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs sous-jacents et la durée du contrat de location.

#### Evaluation de la dette de loyers

A la date de prise d'effet du contrat, la dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée du montant des loyers sur la durée du contrat.

Les montants impliqués dans l'évaluation de la dette de loyers sont les suivants :

- Les paiements fixes (y compris en substance ; ce qui signifie que même s'ils sont de forme variable, en substance ils sont inévitables) ;
- Les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux évalué au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- Les sommes que le preneur devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données ;
- Les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location, si la durée du contrat de location prend en compte l'exercice par le preneur de l'option de résiliation anticipée du contrat de location ; et
- le prix d'exercice des options d'achats si la Société est raisonnablement certaine d'exercer ces options.

La dette de loyers est ensuite évaluée selon un processus similaire à la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'actualisation :

- Le passif est augmenté des intérêts courus résultant de l'actualisation de la dette de loyers, au début de la période de location ;
- Déduction faite des paiements effectués.

Les intérêts débiteurs de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte dans l'évaluation initiale de la dette de loyers et encourus au cours de la période concernée, sont comptabilisés en tant que coûts.

En outre, l'obligation locative peut être réévaluée dans les situations suivantes :

- Changement de la durée du contrat de location, réévaluation de la nature raisonnablement certaine (ou non) de l'exercice d'une option,
- Réévaluation liée aux garanties de valeur résiduelle,
- Ajustement des taux et des indices en fonction duquel les loyers sont calculés lors des ajustements de loyer.

#### *Principaux contrats applicables*

Sur la base de son analyse, le Groupe a identifié des contrats de location, répondant aux critères de la norme, concernant des immeubles de bureaux, de laboratoires, des installations de production et des installations de stockage.

Conformément à la norme IFRS 16, la durée du contrat de location est déterminée comme la période non résiliable d'un contrat de location, ainsi que (i) les périodes couvertes par une option de prolongation du contrat de location si nous sommes raisonnablement certains d'exercer cette option, et (ii) les périodes couvertes par une option de résiliation du contrat de location si nous sommes raisonnablement certains de ne pas exercer cette option.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette locative est déterminé, pour chaque actif, en fonction du taux d'emprunt marginal à la date de signature de la dette.

Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt qu'un preneur devrait payer pour emprunter sur une durée similaire, et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour obtenir un actif de valeur similaire au droit d'utilisation de l'actif dans un environnement économique similaire.

Les charges locatives liées aux contrats de location à court terme et de faible valeur restent classées en tant que charges de location dans les charges opérationnelles et sont immatérielles.

## Détails des droits d'utilisation

La ventilation des actifs liés aux droits d'utilisation est la suivante :

	Location immobilière	Equipement	Total
en milliers de dollars			
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2023</b>	<b>33 666</b>	<b>10 608</b>	<b>44 275</b>
Acquisitions	1 678	98	1 776
Cessions	(102)	-	(102)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(5 081)	(3 318)	(8 399)
Effets de change	442	69	510
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2023</b>	<b>30 602</b>	<b>7 457</b>	<b>38 060</b>
Valeur brute comptable en fin de période	51 863	18 022	69 885
Amortissements et dépréciations cumulés en fin de période	(21 261)	(10 565)	(31 825)
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2024</b>	<b>30 602</b>	<b>7 457</b>	<b>38 060</b>
Acquisitions	422	19	398
Cessions	-	(42)	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	(4 770)	(3 015)	(7 785)
Effets de change	(660)	(44)	(704)
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2024</b>	<b>25 593</b>	<b>4 375</b>	<b>29 968</b>
Valeur brute comptable en fin de période	50 913	17 684	68 597
Amortissements et dépréciations cumulés en fin de période	(25 320)	(13 309)	(38 629)
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2025</b>	<b>25 593</b>	<b>4 375</b>	<b>29 968</b>
Cessions	(3)	(0)	(3)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(4 991)	(2 518)	(7 509)
Effets de change	1 158	44	1 202
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2025</b>	<b>21 757</b>	<b>1 901</b>	<b>23 658</b>
Valeur brute comptable en fin de période	53 751	18 332	72 083
Amortissements et dépréciations cumulés en fin de période	(31 994)	(16 431)	(48 425)

Informations pour toutes les entités :

En 2025, environ 8,3 millions de dollars de droits d'utilisation concernent des actifs basés en France tandis qu'environ 15,4 millions de dollars concernent des actifs basés aux États-Unis.

En 2024, environ 10 millions de dollars de droits d'utilisation concernent des actifs basés en France tandis qu'environ 19,9 millions de dollars concernent des actifs basés aux États-Unis.

En 2023, environ 14 millions de dollars de droits d'utilisation concernent des actifs basés en France tandis que 24 millions de dollars concernent des actifs basés aux États-Unis.

### Note 9. Immobilisations corporelles

#### Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Bâtiments et autres aménagements extérieurs 10-20 ans
- Aménagements locatifs 5-10 ans
- Mobilier de bureau 5 ans
- Matériel de laboratoire 3-10 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus et, le cas échéant, ajustés à chaque clôture.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits et charges opérationnelles » du compte de résultat consolidé.

### Détail des immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Installations techniques	Aménagements et autres	Immobilisations en cours	Total
	en milliers de dollars				
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2023</b>	<b>9 321</b>	<b>51 072</b>	<b>2 277</b>	<b>952</b>	<b>63 621</b>
Acquisitions	-	60	19	993	1 071
Cessions	(173)	(153)	(1)	(64)	(391)
Reclassement	332	258	3	(593)	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	(1 911)	(7 191)	(963)	-	(10 064)
Effets de change	298	85	20	40	443
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2023</b>	<b>7 868</b>	<b>44 131</b>	<b>1 354</b>	<b>1 328</b>	<b>54 681</b>
Valeur brute comptable en fin de période	18 544	73 483	4 973	1 271	98 270
Amortissements et dépréciations cumulés	(10 676)	(29 351)	(3 619)	57	(43 589)
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2024</b>	<b>7 868</b>	<b>44 131</b>	<b>1 354</b>	<b>1 328</b>	<b>54 681</b>
Acquisitions	20	652	113	1 885	2 670
Cessions	-	(38)	(3)	(26)	(67)
Reclassement	715	2 008	151	(2 873)	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	(1 864)	(8 467)	(411)	-	(10 742)
Effets de change	(426)	(163)	(27)	(31)	(647)
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2024</b>	<b>6 312</b>	<b>38 123</b>	<b>1 177</b>	<b>282</b>	<b>45 895</b>
Valeur brute comptable en fin de période	18 139	75 222	5 100	186	98 647
Amortissements et dépréciations cumulés	(11 827)	(37 099)	(3 923)	97	(52 752)
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2025</b>	<b>6 312</b>	<b>38 123</b>	<b>1 177</b>	<b>282</b>	<b>45 895</b>
Acquisitions	-	548	51	1 784	2 383
Reclassement	393	921	63	(737)	640
Charges d'amortissement et de dépréciation	(1 958)	(9 004)	(364)	-	(11 326)
Effets de change	764	350	50	34	1 197
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2025</b>	<b>5 510</b>	<b>30 938</b>	<b>977</b>	<b>1 363</b>	<b>38 788</b>
Valeur brute comptable en fin de période	20 920	76 506	5 166	1 363	103 954
Amortissements et dépréciations cumulés	(15 410)	(45 568)	(4 189)	-	(65 166)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons poursuivi nos investissements en équipements de recherche et développement aussi bien aux États-Unis qu'en France.

Les immobilisations en cours concernent principalement le site de Paris (fabrication de matières premières et de produits de départ ainsi que bureaux).

### Informations pour toutes les entités :

En 2025, environ 9,1 millions de dollars de nos immobilisations corporelles sont basés en France, tandis que 29,7 millions de dollars sont basés aux États-Unis.

En 2024, environ 10 millions de dollars de nos immobilisations corporelles sont basés en France, tandis que 36 millions de dollars sont basés aux États-Unis.

En 2023, environ 12 millions de dollars de nos immobilisations corporelles sont basés en France, tandis que 43 millions de dollars sont basés aux États-Unis.

## Note 10. Actifs et passifs financiers

### 10.1 Principes comptables

#### *Actifs financiers*

Au regard de la norme IFRS 9, Collectis détient :

- des actifs financiers évalués au coût amorti ;
- des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés au prix de transaction déterminé conformément à IFRS 15 et ensuite évalués au coût amorti. Les créances clients de Collectis sont dépréciées selon le modèle de perte de crédit attendue en utilisant l'approche simplifiée.

Les créances sont classées en actifs courants, sauf celles qui ont une échéance à plus d'un an après la date de clôture.

Les produits non perçus des subventions publiques liées aux dépenses de recherche et développement sont comptabilisés en subventions à recevoir sur la période au cours de laquelle les dépenses sujettes à subventions sont encourues et à condition qu'il y ait une assurance raisonnable que nous respecterons les conditions attachées à la subvention et que la subvention sera reçue.

#### *Passifs financiers*

Les passifs financiers comprennent principalement les dettes fournisseurs et autres dettes courantes, les dettes de loyers, les Prêts Garantis par l'Etat « PGE », l'emprunt et les bons de souscription de la BEI, les préfinancements de certains de nos Crédits d'Impot Recherche et les avances conditionnelles de Bpifrance.

Le Groupe comptabilise initialement les passifs financiers à la date de transaction, correspondant à la date à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. En cas de renégociation substantielle de nos obligations contractuelles, nous examinons si la décomptabilisation du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier sont nécessaires, sur la base des critères de décomptabilisation énoncés dans la norme IFRS 9. Les renégociations qui entraînent la décomptabilisation du passif initial sont notamment celles qui introduisent de nouvelles caractéristiques significatives dans l'instrument ou qui prolongent de manière significative la durée de l'instrument.

Les passifs financiers autres que les instruments dérivés sont mesurés au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par l'application du taux d'intérêt effectif du passif financier à sa valeur comptable. La différence entre la charge calculée à partir du taux d'intérêt effectif et le montant des intérêts réellement payés impacte la valeur du passif financier. Les instruments financiers dérivés passifs sont initialement comptabilisés et ultérieurement évalués à leur juste valeur, les gains ou pertes en résultant étant comptabilisés dans le compte de résultat.

Les avantages à court terme accordés aux salariés sont également inclus dans les passifs financiers. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et de participation et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

## 10.2 Détail des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant montre la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et de passifs financiers.

A la date du 31 décembre 2025	Catégorie comptable		Valeur au bilan	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Coût amorti			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
en milliers de dollars							
<b>Actifs financiers</b>							
Actifs financiers non courants	-	5 088	5 088	5 088	-	-	-
Créances clients	-	14 398	14 398	14 398	-	-	-
Subventions à recevoir	-	7 800	7 800	7 800	-	-	-
Actifs financiers courants	234	146 897	147 130	147 130	-	-	234
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 533	-	61 533	61 533	61 533	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>61 767</b>	<b>174 183</b>	<b>235 949</b>	<b>235 949</b>	<b>61 533</b>	<b>-</b>	<b>234</b>
<b>Passifs financiers</b>							
Instruments financiers dérivés passifs non courants	22 059	-	22 059	22 059	-	-	22 059
Autres emprunts et dettes financières non courants	-	51 953	51 953	52 521	-	-	-
Emprunts et dettes financières courants	-	10 460	10 460	10 460	-	-	-
Dettes d'exploitation	-	17 277	17 277	17 277	-	-	-
Autres passifs courants	168	12 174	12 342	12 342	-	-	168
<b>Total passifs financiers</b>	<b>22 227</b>	<b>91 865</b>	<b>114 092</b>	<b>114 660</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22 227</b>

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable de ces actifs et passifs dans le bilan consolidé est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

A la date du 31 décembre 2024	Catégorie comptable		Valeur au bilan	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Coût amorti			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
en milliers de dollars							
<b>Actifs financiers</b>							
Actifs financiers non courants	4 556	2 965	7 521	7 521	4 556	-	-
Créances clients	-	6 714	6 714	6 714	-	-	-
Subventions à recevoir	-	14 521	14 521	14 521	-	-	-
Actifs financiers courants	117 055	-	117 055	117 055	117 055	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	143 251	-	143 251	143 251	143 251	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>264 862</b>	<b>24 199</b>	<b>289 061</b>	<b>289 061</b>	<b>264 862</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Passifs financiers</b>							
Emprunts et dettes financières non courants	6 010	-	6 010	6 010	-	-	6 010
Emprunts et dettes financières non courants	-	44 871	44 871	45 038	-	-	45 038
Emprunts et dettes financières courants	-	16 134	16 134	16 141	-	-	16 141
Dettes d'exploitation	-	18 664	18 664	18 664	-	-	-
Autres passifs courants	-	10 097	10 097	10 097	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>6 010</b>	<b>132 397</b>	<b>138 408</b>	<b>138 581</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>67 189</b>

## 10.3. Gestion des risques financiers

Nous sommes exposés aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

### Risque de change

Une partie de nos revenus est générée dans des devises autres que l'euro. Bien que notre stratégie soit de privilégier l'euro dans nos transactions lorsque nous signons des contrats, certains accords ont été exprimés en dollars américains (Allogene Therapeutics, Inc. et AstraZeneca).

Au 31 décembre 2025, 81,7% de nos dépôts, de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie sont libellés en dollars américains et soumis à un risque de change. Au 31 décembre 2024, 78,2% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie étaient libellés en dollars américains et soumis à un risque de change. Au 31 décembre 2023, 87% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie étaient libellés en dollars américains et soumis à un risque de change. Une appréciation (dépréciation) raisonnablement possible du dollar américain par rapport à l'euro (monnaie fonctionnelle de la société mère - cf. notes 2.2 et

2.4) affecterait l'évaluation de ces actifs (trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants) libellés en dollars américains et affecterait les capitaux propres et le résultat du Groupe comme indiqué ci-dessous:

<i>Effets en milliers de dollars</i>	<b>Gains (pertes)</b>		<b>Capitaux propres, nets d'impôt</b>	
	<u>Appréciation</u>	<u>Dépréciation</u>	<u>Appréciation</u>	<u>Dépréciation</u>
USD (variation de 10%)				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 848	(2 848)	-	-
Actifs financiers courants	13 354	(13 354)	-	-
<b>Total Actifs financiers courants, Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>16 202</b>	<b>(16 202)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2023, nous ne détenons pas d'instruments dérivés pour couvrir les risques de change.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025, nous détenons des instruments dérivés consistant en une combinaison d'options de vente et d'achat pour couvrir une partie de notre risque de change. Ces instruments présentent les caractéristiques suivantes :

Échéance	Instrument	Notionnel couvert USD en milliers de dollars	Prix d'exercice	Juste valeur au December 31,	
				2024	2025
				en milliers de dollars	
13/05/2025	Option d'achat	3 000	1,1000	8	-
13/05/2025	Option de vente	5 000	1,0650	(153)	-
11/07/2025	Option d'achat	3 000	1,1000	15	-
11/07/2025	Option de vente	5 000	1,0650	(157)	-
25/02/2026	Option d'achat	5 000	1,1695	-	56
25/02/2026	Option de vente	10 000	1,1640	-	(44)
15/05/2026	Option d'achat	4 500	1,1550	-	82
15/05/2026	Option de vente	9 000	1,1320	-	(21)
26/05/2026	Option d'achat	5 000	1,1695	-	95
26/05/2026	Option de vente	10 000	1,1640	-	(83)

Ces dérivés sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2024, ils étaient comptabilisés dans les autres passifs courants pour un montant de 0,3 million de dollars. Cette perte de 0,3 million de dollars a été comptabilisée en charges financières.

Au 31 décembre 2025, ils étaient inscrits pour 0,2 million de dollars en actifs financiers courants et pour 0,2 million de dollars dans les autres passifs courants. Les variations de juste valeur ont été comptabilisées en gains financiers à hauteur de 0,8 million et en pertes financières pour 0,2 million de dollars.

Notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie et nos dépôts à court terme sont tous détenus auprès de grandes institutions financières présentant un profil de risque de crédit très faible. L'ensemble des contreparties sont notées A+ pour la qualité de crédit à long terme et A-1 pour la qualité de crédit à court terme par Standard & Poor's.

#### *Risque de liquidité*

Au 31 décembre 2025, nos dettes financières sont principalement composées des dettes de loyers pour 35,4 millions de dollars, d'un prêt d'un syndicat bancaire formé par HSBC, la Société Générale, la Banque Palatine et Bpifrance sous la forme d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour 4,1 millions d'euros, d'une dette relative au préfinancement de certains Crédits d'Impôt Recherche auprès de Bpifrance pour 6,4 millions de dollars, d'un prêt de la BEI de 47,2 millions de dollars, et d'une avance conditionnelle avec Bpifrance pour 4,0 millions de dollars. Tous ces montants sont hors intérêts futurs (cf. note 14.2 pour plus de détails sur les flux de trésorerie contractuels futurs par dates d'échéance, y compris les paiements d'intérêts futurs).

Nous avons subi des pertes depuis nos débuts en l'an 2000, et nous anticipons de nouvelles pertes pour les années à venir.

Avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 61,5 millions de dollars et 144,8 millions de dollars de dépôts à terme fixes au 31 décembre 2025, la Société estime que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie seront suffisants pour financer ses activités pendant au moins douze mois après la publication des Etats Financiers Consolidés.

### *Risque de taux d'intérêt*

Nous sommes engagés dans une gestion prudente de notre trésorerie et équivalents de trésorerie, principalement en maintenant des dépôts et en souscrivant à des instruments financiers communs (comptes à terme à courte et moyenne échéance). Par ailleurs, le risque de taux d'intérêt sur notre trésorerie et équivalents de trésorerie et nos placements financiers est non significatif au vu de la qualité des institutions financières avec lesquelles nous travaillons.

Nos principales dettes financières portant intérêts, les emprunts "PGE" et les emprunts dans le cadre du Contrat de Financement avec BEI, sont à taux d'intérêts fixe et ne nous exposent donc pas à des risques de taux d'intérêt.

### *Risque du cours d'action*

Nous avons des instruments financiers qui dépendent du cours de l'action de Collectis, en particulier les bons de souscription d'actions attribués à la BEI dans le cadre du Contrat de Financement (cf note 14.1). Selon les termes de l'Accord des Bons de souscription, qui complète le Contrat de Financement, nous sommes engagés, en cas d'exercice des bons de souscription par la BEI, à livrer des actions ordinaires de Collectis, dont la juste valeur dépendra du cours futur de l'action

### *Risque de crédit*

Notre risque de crédit représente notre risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Nos créances clients, nos subventions à recevoir, nos dépôts à court terme et nos équivalents de trésorerie nous exposent au risque de crédit. Au 31 décembre 2025, nos créances clients et autres créances ne comprennent aucun montant significatif en retard de paiement et nous ne prévoyons aucune perte de crédit importante.

Notre politique est de limiter notre risque en contactant avec des tiers ayant de bonnes notations de crédit.

### **Note 11. Actifs financiers non-courants et autres actifs non-courants**

Au 31 décembre 2025, les autres actifs financiers non courants se composent de :

- notre créance de location-financement d'un montant de 1,8 million de dollars (à comparer à 2,1 millions de dollars au 31 décembre 2024), reconnue en lien avec la sous-location partielle de nos locaux à New York. La sous-location a commencé en juin 2022.
- des comptes de trésorerie bloqués d'un montant de 2,3 millions de dollars (à comparer à 4,6 millions au 31 décembre 2024), principalement liés à (i) la location de nos locaux de Raleigh pour 2,1 millions de dollars et (ii) la location de nos locaux de New York pour 0,2 million de dollars. La diminution de 2,2 millions de dollars s'explique principalement par la reclassification en actifs financiers courants de 2,0 millions de dollars de comptes de trésorerie bloqués liés à un contrat de location d'équipement à Raleigh.
- un dépôt de 1,0 million de dollars pour la location de nos locaux parisiens (à comparer à 0,9 million de dollars au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, les autres actifs non courants se composent de créances de crédit d'impôt recherche, qui sont réputées récupérables à l'issue d'une période de trois ans après leur comptabilisation, pour un montant de 20,0 millions de dollars (à comparer à 11,6 millions de dollars au 31 décembre 2024).

### *Informations pour toutes les entités :*

Au 31 décembre 2025, 20,0 millions de nos autres actifs non-courants sont basés en France, tandis qu'aucun n'est basé aux Etats-Unis.

Au 31 décembre 2024, 11,6 millions de nos autres actifs non-courants sont basés en France, tandis qu'aucun n'est basé aux Etats-Unis.

## Note 12. Clients, comptes rattachés et autres actifs courants

Les méthodes comptables relatives aux clients, comptes rattachés et aux autres actifs courants sont décrites dans la note 10.1.

### 12.1 Clients et comptes rattachés

	A la date du	
	31-déc-24	31-déc.-25
	en milliers de dollars	
Créances clients	6 714	14 398
Provisions pour pertes de crédit attendues	-	-
<b>Créances clients nettes</b>	<b>6 714</b>	<b>14 398</b>

Toutes les créances clients ont une échéance à moins d'un an.

L'augmentation des créances clients au 31 décembre 2025 est principalement due à la refacturation à AZ Ireland de coûts de recherche dans le cadre du JRCA.

### 12.2 Subventions à recevoir

	A la date du	
	31-déc-24	31-déc.-25
	en milliers de dollars	
Crédit d'impôt recherche	14 521	7 711
Autres subventions	-	89
<b>Total</b>	<b>14 521</b>	<b>7 800</b>

### 12.3 Autres actifs courants

	A la date du	
	31-déc-24	31-déc.-25
	en milliers de dollars	
TVA déductible	1 147	1 177
Créance d'impôt sur les sociétés	210	639
Charges constatées d'avance	3 428	1 934
Créances sociales et fiscales	445	1 304
Charges différées et autres actifs courants	298	330
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>5 528</b>	<b>5 383</b>

Les charges constatées d'avance sont constitués principalement d'avances faites à nos sous-traitants au titre de travaux de recherche et développement. Elles correspondent principalement à des acomptes versés à des fournisseurs de matières premières biologiques et à des tiers participant à la fabrication de produits.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, nous avons réglé d'avance certains coûts de fabrication et cliniques liés à nos produits candidats lasmé-cel et éti-cel.

### Note 13. Actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

A la date du 31 décembre 2024

	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
	en milliers de dollars		

Actifs financiers courants	117 055	-	117 055
Trésorerie et équivalents de trésorerie	143 251	-	143 251
<b>Actifs financiers courants, trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>260 306</b>	<b>-</b>	<b>260 306</b>

A la date du 31 décembre 2025

	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
	en milliers de dollars		

Comptes de trésorerie bloqués	2 048	-	2 048
Instruments Dérivés	234	0	234
Autres actifs financiers courants	144 848	-	144 848
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>147 130</b>	<b>0</b>	<b>147 130</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 533	-	61 533
<b>Actifs financiers courants, trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>208 663</b>	<b>-</b>	<b>208 663</b>

#### 13.1 Actifs financiers courants

Au 31 décembre 2025, les actifs financiers courants se composent principalement (i) de dépôts de 144,8 millions de dollars avec un terme de plus de trois mois qui ne répondent pas aux critères d'IAS 7 pour être qualifiés d'équivalents de trésorerie, et (ii) de 2,0 millions de dollars de comptes de trésorerie bloqués, principalement liés à notre contrat de location d'équipement pour notre site de production de Raleigh.

Au 31 décembre 2024, les actifs financiers courants se composent de dépôts de 115,8 millions de dollars avec un terme de plus de trois mois qui ne répondent pas aux critères d'IAS 7 pour être qualifiés d'équivalents de trésorerie et de 1,2 million de dollars correspondant à notre investissement dans Cibus comptabilisé à sa juste valeur.

#### 13.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

##### Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus afin de répondre aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Les équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de valeurs mobilières de placement et de dépôts à terme qui répondent à la définition d'équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à la clôture de chaque exercice.

##### Détail de la trésorerie et équivalents de trésorerie

	A la date du	
	31-déc-24	31-déc-25
	en milliers de dollars	
Disponibilités	32 915	45 915
Dépôts à terme	110 336	15 618
<b>Total Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>143 251</b>	<b>61 533</b>

Les dépôts à terme sont basés sur des échéances à moins de trois mois ou sont immédiatement disponibles selon des termes fixés, et sont sujets à un risque insignifiant de changement de valeur.

## Note 14. Passifs financiers et dettes de loyers

### 14.1 Détail des passifs financiers et des dettes de loyers

	A la date du	
	31-déc-24	31-déc.-25
	en milliers de dollars	
Avances remboursables	3 189	4 042
Dettes de loyers	34 245	27 725
Prêt Garanti par l'Etat	3 599	-
Emprunt BEI	37 202	47 175
Bons de souscription d'actions BEI	6 010	22 059
Autres dettes financières non courantes	881	735
<b>Dettes financières non-courantes et dettes de loyers non-courantes</b>	<b>85 127</b>	<b>101 738</b>
Dettes de loyers	8 385	7 701
Prêt Garanti par l'Etat	4 841	4 090
Autres dettes financières courantes	11 293	6 369
<b>Dettes financières courantes et dettes de loyers courantes</b>	<b>24 519</b>	<b>18 161</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	18 664	17 277
Autres passifs courants	10 097	12 342
<b>Total passifs financiers et dettes de loyers</b>	<b>138 408</b>	<b>149 518</b>

*Réconciliation des variations des passifs aux flux de trésorerie liés aux opérations de financement:*

	31-déc-24	Remboursements dettes	Autres transactions sans effets de trésorerie	Reclassement	Charge d'intérêts	Intérêts payés	Variation de juste valeurs sans effet de trésorerie	Effets de change	31-déc.-25
<b>\$ in thousands</b>									
Avances remboursables	3 189	-	-	-	419	-	-	435	4 042
Dettes de loyers	34 245	-	-	(7 512)	-	-	-	992	27 725
Prêt Garanti par l'Etat	3 599	-	-	(3 912)	-	-	-	313	-
Emprunt BEI	37 202	-	(11)	-	4 913	-	-	5 072	47 175
Bons de souscription d'actions BEI	6 010	-	-	-	-	-	14 668	1 381	22 059
Autres dettes financières non courantes	881	-	-	(146)	-	-	-	-	735
<b>Dettes financières non-courantes et dettes de loyers non-courantes</b>	<b>85 127</b>	<b>-</b>	<b>(11)</b>	<b>(11 571)</b>	<b>5 332</b>	<b>-</b>	<b>14 668</b>	<b>8 193</b>	<b>101 738</b>
Dettes de loyers (1)	8 385	(8 589)	-	7 512	2 225	(2 225)	-	392	7 701
Prêt Garanti par l'Etat	4 841	(5 235)	9	3 912	138	(156)	-	579	4 090
Autres dettes financières courantes (2)	11 293	(136)	(6 119)	146	434	(456)	-	1 206	6 369
<b>Dettes financières courantes et dettes de loyers courantes</b>	<b>24 519</b>	<b>(13 959)</b>	<b>(6 110)</b>	<b>11 571</b>	<b>2 798</b>	<b>(2 837)</b>	<b>-</b>	<b>2 178</b>	<b>18 161</b>

	31-déc-23	Souscription d'emprunts et dettes financières	Remboursements dettes	Autres transactions sans effets de trésorerie	Reclassement	Charge d'intérêts	Intérêts payés	Variation de juste valeurs sans effet de trésorerie	Effets de change	31-déc.-24
Avances remboursables	1 448	1 656	-	16	-	232	-	-	(163)	3 189
Dettes de loyers	42 948	-	-	408	(8 513)	-	-	-	(597)	34 245
Prêt Garanti par l'Etat	8 950	-	-	-	(5 017)	-	-	-	(334)	3 599
Emprunt BEI	18 046	17 248	-	79	-	3 751	-	-	(1 921)	37 202
Bons de souscription d'actions BEI	7 797	4 297	-	-	-	-	-	(5 673)	(412)	6 010
Autres dettes financières non courantes	12 884	-	-	-	(11 757)	-	-	-	(246)	881
<b>Dettes financières non-courantes et dettes de loyers non-courantes</b>	<b>92 073</b>	<b>23 201</b>	<b>-</b>	<b>502</b>	<b>(25 288)</b>	<b>3 983</b>	<b>-</b>	<b>(5 673)</b>	<b>(3 671)</b>	<b>85 127</b>
Dettes de loyers (1)	8 502	-	(8 426)	-	8 513	2 636	(2 636)	-	(203)	8 385
Prêt Garanti par l'Etat	5 162	-	(5 001)	-	5 017	130	(145)	-	(322)	4 841
Autres dettes financières courantes	126	-	-	-	11 757	705	(702)	-	(594)	11 293
<b>Dettes financières courantes et dettes de loyers courantes</b>	<b>13 790</b>	<b>-</b>	<b>(13 427)</b>	<b>-</b>	<b>25 288</b>	<b>3 471</b>	<b>(3 483)</b>	<b>-</b>	<b>(1 119)</b>	<b>24 519</b>

(1) Les paiements des dettes de loyers présentés dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la société incluent les remboursements de dette ainsi que les intérêts afférents versés.

(2) Les autres opérations sans incidence sur la trésorerie, qui représentent 6,1 millions de dollars en 2025, concernent le règlement par l'administration fiscale française du financement partiel de notre Crédit d'Impôt Recherche 2021 directement auprès du prêteur (Bpifrance).

*Avance conditionnelle remboursable Bpifrance*

Le 8 mars 2023, nous avons signé un accord de subvention et d'avance remboursable avec Bpifrance pour soutenir partiellement l'un de nos programmes de R&D (éti-cel) et aux activités CMC afférentes. Conformément à cet accord, nous avons reçu le 19 juin 2023 un premier versement de de 0,9 million de dollars au titre de l'avance remboursable. Le 6 octobre 2023, nous avons reçu un deuxième versement de 1,9 million de dollars. Le 6 décembre 2024, nous avons reçu un troisième versement de 2,1 millions de dollars.

Cette avance sera remboursée à Bpifrance sur une période de 3 ans à compter du 31 mars 2028, sauf en cas d'échec technico-économique du programme de R&D. Le montant à rembourser est égal au principal ajusté à la hausse par un effet d'actualisation au taux annuel de 3,04%, conformément au principe de la Commission européenne en matière d'aides d'Etat. Le montant de cet ajustement d'actualisation devrait être de 1,0 million de dollars et le montant total à rembourser de 5,6 millions de dollars.

L'avance conditionnelle remboursable de BPI comprend un élément de subvention publique tel que défini par l'IAS 20. Étant donné que ce prêt porte un taux d'intérêt inférieur au taux du marché, le groupe évalue pour chaque tranche la juste valeur du prêt en utilisant un taux d'intérêt du marché et reconnaît la différence entre le montant reçu et la juste valeur comme une subvention. Sur la base d'un taux de marché de 16,1 % pour la première tranche, de 15,2 % pour la deuxième tranche et de 8,7 % pour la troisième tranche, déterminé en utilisant l'écart de crédit observé pour les prêts contractés par Collectis sur une durée comparable, le groupe a évalué la juste valeur du prêt à 3,0 millions de dollars à l'origine. La différence entre la juste valeur de l'avance remboursable et la trésorerie perçue a été comptabilisée comme un produit de subvention dans le compte de résultat lors de l'encaissement des paiements. L'avance est ensuite évaluée au coût amorti.

#### *Prêt Garanti par l'Etat*

Le Prêt Garanti par l'Etat ("PGE") correspond à l'obtention par Collectis d'un prêt de 18,5 millions d'euros (ou 21,7 millions de dollars selon le taux de conversion du 31 décembre 2025) d'un syndicat bancaire formé par HSBC, la Société Générale, la Banque Palatine et Bpifrance sous la forme d'un PGE. Le PGE est un emprunt bancaire avec un taux d'intérêt fixe allant de 0,31% à 3,35%. Après deux années de paiement des intérêts uniquement, l'emprunt est remboursé sur une période maximale de 4 ans à compter de la date de prorogation demandée par la société. Le gouvernement français garantit 90% du capital emprunté. Au 31 décembre 2025, le passif courant lié au Prêt Garanti par l'Etat s'élève à 4,1 millions de dollars.

#### *Autres passifs financiers courants et non courants*

Au 31 décembre 2025, les autres passifs financiers courants correspondent principalement à des financements de Crédit d'Impôt Recherche de 6,2 millions de dollars, mis en place avec BPI en août 2023 avec des échéances en 2026. En décembre 2024 et 2025, les autres passifs financiers non courants comprennent également un emprunt contracté précédemment pour financer des améliorations locatives dans nos locaux à New York pour respectivement 0,9 et 0,7 millions de dollars.

#### *Emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (« BEI »)*

Le 28 décembre 2022, Collectis a conclu un contrat de financement avec la BEI pour un montant pouvant aller jusqu'à 40,0 millions d'euros de prêts afin de soutenir ses activités de recherche et de développement pour faire progresser notre portefeuille de produits candidats de thérapie cellulaire allogénique en oncologie (les « activités de R&D »). Le contrat prévoit un financement en trois tranches, comme suit (i) une première tranche de 20,0 millions d'euros (« Tranche A ») reçue le 17 avril 2023, (ii) une deuxième tranche de 15,0 millions d'euros (« Tranche B »), reçue le 25 janvier 2024 et (iii) une troisième tranche de 5,0 millions d'euros (« Tranche C »), reçue le 18 décembre 2024. Les Tranches A, B et C arriveront à échéance six ans après leur date de décaissement et portent intérêt à des taux contractuels annuels respectifs de 8 %, 7 % et 6 %. Les intérêts sont capitalisés annuellement par augmentation du montant du principal.

Le 30 mars 2023, la Société et la BEI ont conclu un accord de souscription portant sur des bons de souscription émis par Collectis S.A., comme l'exige le contrat de financement.

Comme condition au paiement de la Tranche A, la Société a émis 2 779 188 bons de souscription d'actions au profit de la BEI, à un prix d'exercice de 1,92 €. Comme condition au paiement de la Tranche B, la Société a émis 1 460 053 bons de souscription d'actions au profit de la BEI, à un prix d'exercice de 2,53 €. Comme condition au paiement de la Tranche C, la Société a émis 611 426 bons de souscription d'actions de la Tranche C au profit de la BEI, à un prix d'exercice de 1,70 €. Les bons de souscription des Tranches A, B et C sont désignés collectivement comme les « Bons de Souscription BEI ». Le prix d'exercice de ces bons correspond à 99 % du prix moyen pondéré par les volumes des actions ordinaires de la Société sur les trois derniers jours de bourse précédant la décision du conseil d'administration d'émettre chacun des bons de souscription des Tranches A, B et C.

Chaque bon de souscription d'action donne droit à la BEI à une action ordinaire de la Société en échange du prix d'exercice (sous réserve des ajustements et des dispositions anti-dilution applicables).

Les bons de souscription d'actions BEI expirent au vingtième anniversaire de leur date d'émission, date à laquelle les bons de souscription d'actions BEI non exercés seront automatiquement considérés comme caduques. Tout bon de souscription d'action BEI en circulation deviendra exerçable à la suite de la première des éventualités suivantes : (i) un changement de contrôle, (ii) la date d'échéance de la tranche à laquelle il est lié (iii) une offre publique d'achat approuvée par le conseil d'administration de la Société, (iv) une vente de la totalité ou de la quasi-totalité de certains actifs de Collectis et de ses filiales, (v) un remboursement de dette (i.e. tout remboursement obligatoire en vertu du contrat de financement avec la BEI ou tout paiement volontaire supérieur à 75% de toute Tranche) au titre d'une ou plusieurs Tranches, ou (vi) la réception d'une demande écrite de remboursement de la part de la BEI en lien avec un cas de défaut (chacun étant un " Événement d'Exercice ").

Après tout Evénement d'Exercice et jusqu'à l'expiration des bons de souscription d'action BEI, la BEI peut exercer une option de vente (l' "Option de Vente BEI") par laquelle elle peut exiger de la Société qu'elle rachète tout ou partie des bons de souscription d'actions BEI alors exerçables mais non encore exercés. L'exercice de cette option de vente se ferait à la juste valeur des bons de souscription d'actions BEI, sous réserve d'un plafond égal au montant total en principal déboursé par la BEI en vertu du contrat de financement au moment de l'exercice de l'option de vente, diminué de certains montants remboursés, au moment de l'exercice de l'option de vente.

En outre, dans le cas d'une offre publique d'achat émanant d'un tiers ou d'une vente de toutes les actions en circulation de la Société à une personne ou à un groupe de personnes agissant de concert, la Société, sous réserve de certaines conditions, notamment la vente par certains actionnaires de toutes leurs actions et autres titres, aura le droit de racheter la totalité, et pas moins que la totalité, des bons de souscription d'actions BEI (l' "Option d'Achat"), à un prix égal à la plus grande des deux valeurs suivantes : (a) 0,3 fois le montant déboursé par la BEI en vertu du contrat de financement divisé par le nombre total de bons de souscription d'actions BEI émis (diminué du nombre de bons de souscription d'actions BEI exercés), et (b) la juste valeur des bons de souscription d'actions BEI.

La Société dispose d'un droit de préemption pour racheter les bons de souscription d'actions BEI qui sont proposés à la vente à un tiers dans les mêmes conditions que l'offre de ce tiers, étant entendu que ce droit de préemption ne s'applique pas si la vente envisagée a lieu dans le cadre d'une offre publique d'achat lancée par un tiers.

Le contrat de financement et le contrat de bons de souscription d'actions BEI sont des contrats distincts car leur maturité est différente et les bons de souscription d'actions sont transférables (sous réserve de certaines conditions). Par conséquent, les bons de souscription sont comptabilisés séparément du prêt.

Les prêts des Tranche A, B et C, ainsi que les bons de souscription d'actions associés, sont comptabilisés séparément conformément à la norme IFRS 9. Le tirage de la Tranche B et de la Tranche C ne peut être analysé comme une modification des contrats de prêt et de bons de souscription d'actions de la Tranche A ou B, car son décaissement a été soumis à des conditions supplémentaires, l'échéance des prêts et des bons de souscription d'actions est différente et le taux d'intérêt effectif est différent et correspond aux conditions du marché à la date du tirage de chacune des trois tranches.

Le prêt de 20 millions d'euros de la Tranche A est classé comme un passif financier évalué au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, c'est-à-dire le 17 avril 2023, la juste valeur de ce prêt comprenait 0,3 million de dollars de coûts de transaction et la juste valeur des bons de souscription pour 5,3 millions de dollars (voir ci-dessous Instruments dérivés) étant donné que les bons de souscription font partie de la contrepartie donnée à BEI. La juste valeur initiale du prêt est de 16,2 millions de dollars. Le prêt est ensuite évalué au coût amorti, le taux d'intérêt effectif du prêt étant de 13,4%.

Le prêt de 15 millions d'euros de la Tranche B est classé comme un passif financier évalué au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, c'est-à-dire le 25 janvier 2024, la juste valeur de ce prêt comprenait la juste valeur des bons de souscription d'actions pour 3,5 millions de dollars (voir ci-dessous Instruments dérivés) étant donné que les bons de souscription d'actions font partie de la contrepartie donnée à la BEI. La juste valeur initiale du prêt est de 12,8 millions de dollars. Le prêt est ensuite évalué au coût amorti, le taux d'intérêt effectif du prêt étant de 11,4%.

Le prêt de 5 millions d'euros de la tranche C est classé comme un passif financier évalué au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, c'est-à-dire le 18 décembre 2024, la juste valeur de ce prêt comprenait la juste valeur des bons de souscription pour 0,8 million de dollars (voir ci-dessous Instruments dérivés) étant donné que les bons de souscription font partie de la contrepartie donnée à la BEI. La juste valeur initiale du prêt est de 4,5 millions de dollars. Le prêt est ensuite évalué au coût amorti, le taux d'intérêt effectif du prêt étant de 8,85 %.

#### *Instruments dérivés – Bons de souscription d'actions BEI*

Les 2 779 188, 1 460 053 et 611 426 Bons de Souscription d'Actions ("BSA") émis en lien avec les décaissements des Tranches A, B et C sont des instruments dérivés.

En raison des termes et conditions de l'Option de Vente de la BEI, nous considérons que l'Option de Vente et les bons des Tranches A, B et C doivent être traités comme un seul dérivé composé intégré.

En raison des termes et conditions de l'Option d'Achat de la Société, nous considérons qu'il est très peu probable que l'exercice de l'Option d'Achat ait lieu. En conséquence, l'Option d'Achat a été évaluée à zéro au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025.

La règle "fixe pour fixe" d'IAS 32, qui stipule que les dérivés doivent être classés en tant que capitaux propres s'ils ne peuvent être réglés que par la remise d'un nombre fixe d'actions en échange d'un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier, n'est pas respectée car il existe une option de règlement qui peut aboutir à l'échange d'un nombre variable d'actions pour un prix variable dans le cas de l'exercice d'une option de vente.

Comme il ne s'agit pas d'instruments de capitaux propres, les bons de souscription d'actions des Tranches A, B et Tranche C et l'Option de Vente qui y est attachée sont comptabilisés en tant que passif financier et sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeurs sont comptabilisées dans le compte de résultat.

La juste valeur des bons de souscription des Tranche A, B et C et de l'Option de Vente a été estimée en utilisant le modèle de Longstaff-Schwartz. Compte tenu de ses paramètres non observables, cet instrument financier est considéré comme un dérivé de niveau 3.

Cette approche est la plus appropriée pour estimer la valeur des options américaines (qui peuvent être exercées à tout moment à partir d'un événement d'exercice jusqu'à l'échéance) avec des conditions d'exercice complexes (la BEI peut exercer les bons de souscription sur la base du prix au comptant de l'action Collectis ou exercer l'option de vente sur la base du prix moyen des actions sur 90 jours).

L'approche de Longstaff Schwartz est également basée sur la valeur du prix de l'action sous-jacente à la date d'évaluation, la volatilité observée du prix historique de l'action de la société et la durée de vie contractuelle des instruments.

Les hypothèses et les résultats de l'évaluation des bons de souscription d'actions sont détaillés dans les tableaux suivants :

<b>Bons de souscription d'actions Tranche A</b>	
Date d'attribution *	17/04/2023
Date d'expiration	17/04/2043
Nombre d'options attribuées	2 779 188
Nombre d'actions exerçables par option	1
Prix d'exercice en euros	1,92
Méthode d'évaluation	Longstaff Schwartz

\*La date d'attribution retenue est la date de perception de la Tranche A comme énoncé dans le contrat.

	<b>Bons de souscription d'actions Tranche A</b>		
	A la date du 17 avril 2023	A la date du 31 décembre 2024	A la date du 31 décembre 2025
Nombre d'options attribuées	2 779 188	2 779 188	2 779 188
Cours de l'action (en euros)	1,87	1,63	4,20
Durée de vie moyenne des options (en années)	20,00	18,55	17,30
Volatilité attendue	81,3%	45,6%	89,7%
Taux sans risque	2,85%	2,4%	3,3%
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Juste valeur par option (en euros par option)	1,73	1,19	3,84
Juste valeur en milliers de dollars	<b>5 280</b>	<b>3 447</b>	<b>12 546</b>

La variation de la juste valeur des bons de souscription de la Tranche A de 2,5 millions de dollars entre la comptabilisation initiale et le 31 décembre 2023 a été comptabilisée dans les produits financiers. La variation de la juste valeur entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, et entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, a été comptabilisée dans les charges financières.

Nous avons effectué des analyses de sensibilité de l'hypothèse de volatilité attendue. Comme les tableaux ci-dessous le montrent, la sensibilité de la juste valeur en fonction de la volatilité attendue est non significative :

A la date du 17 avril 2023	Juste valeur en milliers de d'euros
Volatilité attendue -5%	5 261
Volatilité attendue	5 280
Volatilité attendue +5%	5 286

A la date du 31 décembre 2024	Juste valeur en milliers de d'euros
Volatilité attendue -5%	3 236
Volatilité attendue	3 447
Volatilité attendue +5%	3 627

A la date du 31 décembre 2025	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	12 257
Volatilité attendue	12 546
Volatilité attendue +5%	12 835

Les hypothèses et les résultats de l'évaluation des bons de souscription pour la Tranche B sont détaillés dans les tableaux suivants :

	<b>Bons de souscription d'actions Tranche B</b>
Date d'attribution *	25/01/2024
Date d'expiration	25/01/2044
Nombre d'options attribuées	1 460 053
Nombre d'actions exerçables par option	1
Prix d'exercice en euros	2,53
Méthode d'évaluation	Longstaff Schwartz

\* La date d'octroi retenue est la date de décaissement de la Tranche B car il s'agit de la date d'émission définie dans le contrat.

	<b>Bons de souscription d'actions Tranche B</b>		
	A la date du 25 janvier 2024	A la date du 31 décembre 2024	A la date du 31 décembre 2025
Nombre d'options attribuées	1 460 053	1 460 053	1 460 053
Cours de l'action (en euros)	2,51	1,63	4,20
Durée de vie moyenne des options (en années)	20,00	19,09	18,09
Volatilité attendue	60,4%	45,6%	89,7%
Taux sans risque	2,7%	2,4%	3,3%
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Juste valeur par option (en euros par option)	2,22	1,15	3,89
Juste valeur en milliers de dollars	<b>3 534</b>	<b>1 750</b>	<b>6 679</b>

La variation de la juste valeur des bons de souscription de la Tranche B de 1,7 million de dollars entre la comptabilisation initiale et le 31 décembre 2024 a été comptabilisée dans les produits financiers. La variation de la juste valeur entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 a été comptabilisée en charges financières.

Nous avons effectué des analyses de sensibilité de l'hypothèse de volatilité attendue. Comme les tableaux ci-dessous le montrent, la sensibilité de la juste valeur en fonction de la volatilité attendue est non significative :

A la date du 25 janvier 2024	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	3 358
Volatilité attendue	3 534
Volatilité attendue +5%	3 711

A la date du 31 décembre 2024	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	1 613
Volatilité attendue	1 750
Volatilité attendue +5%	1 869

A la date du 31 décembre 2025	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	6 274
Volatilité attendue	6 679
Volatilité attendue +5%	6 840

Les hypothèses et les résultats de l'évaluation des bons de souscription pour la Tranche C sont détaillés dans les tableaux suivants :

	<b>Bons de souscription d'actions Tranche C</b>
Date d'attribution *	18/12/2024
Date d'expiration	18/12/2044
Nombre d'options attribuées	611 426
Nombre d'actions exerçables par option	1
Prix d'exercice en euros	1,70
Méthode d'évaluation	Longstaff Schwartz

\* La date d'octroi retenue est la date de décaissement de la Tranche C car il s'agit de la date d'émission définie dans le contrat.

	<b>Bons de souscription d'actions Tranche C</b>		
	A la date du 18 décembre 2024	A la date du 31 décembre 2024	A la date du 31 décembre 2025
Nombre d'options attribuées	611 426	611 426	611 426
Cours de l'action (en euros)	1,56	1,63	4,20
Durée de vie moyenne des options (en années)	20,00	19,97	18,97
Volatilité attendue	45,3%	45,6%	89,7%
Taux sans risque	2,2%	2,4%	3,3%
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Juste valeur par option (en euros par option)	1,19	1,28	3,94
Juste valeur en milliers de dollars	<b>755</b>	<b>813</b>	<b>2 834</b>

La variation de la juste valeur des bons de souscription de la Tranche C de 0,1 million de dollars entre la comptabilisation initiale et le 31 décembre 2024 a été comptabilisée dans les charges financières. La variation de la juste valeur entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 a été comptabilisée comme charge financière.

Nous avons effectué des analyses de sensibilité de l'hypothèse de volatilité attendue. Comme les tableaux ci-dessous le montrent, la sensibilité de la juste valeur en fonction de la volatilité attendue est non significative :

A la date du 18 décembre 2024	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	712
Volatilité attendue	755
Volatilité attendue +5%	791

A la date du 31 décembre 2024	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	766
Volatilité attendue	813
Volatilité attendue +5%	856

A la date du 31 décembre 2025	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	2 782
Volatilité attendue	2 834
Volatilité attendue +5%	2 862

#### 14.2 Echancier des passifs financiers

Les échéances contractuelles restantes présentées ci-dessous sont des montants non actualisés ; elles incluent les intérêts futurs à payer.

A la date du 31 décembre 2025	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
	en milliers de dollars			
Dettes de loyers	35 426	10 151	25 406	7 881
Dettes financières	84 472	10 722	79 206	34
Fournisseurs et comptes rattachés	17 277	17 277	-	-
Autres passifs courants	12 342	12 342	-	-
<b>Total passifs financiers et dettes de loyers</b>	<b>149 518</b>	<b>50 492</b>	<b>104 613</b>	<b>7 915</b>

A la date du 31 décembre 2024	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
	en milliers de dollars			
Dettes de loyers	42 630	10 558	28 657	12 782
Dettes financières	67 016	16 573	36 618	36 538
Fournisseurs et comptes rattachés	18 664	18 664	-	-
Autres passifs courants	10 097	10 097	-	-
<b>Total passifs financiers et dettes de loyers</b>	<b>138 408</b>	<b>55 893</b>	<b>65 275</b>	<b>49 321</b>

## Note 15. Autres passifs courants

	A la date du	
	31-déc-24	31-déc.-25
	en milliers de dollars	
TVA à payer	16	80
Provisions liées aux charges de personnel	8 830	10 766
Autres	1 251	1 496
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>10 097</b>	<b>12 342</b>

Les provisions liées aux charges de personnel concernent les primes annuelles, les provisions pour congés payés et les charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions.

## Note 16. Produits différés et passifs sur contrats

### Détail des produits différés et passifs sur contrats

	A la date du	
	31-déc-24	31-déc.-25
	en milliers de dollars	
Revenus différés	112 161	96 803
<b>Total produits différés et passifs sur contrats</b>	<b>112 161</b>	<b>96 803</b>

Au 31 décembre 2025, les produits différés et les passifs sur contrats comprennent 96,8 millions de dollars de revenus différés liés à l'AZ JRCA, incluant les paiements d'avance liés à l'AII et l'AIA. Le chiffre d'affaires comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui était inclus dans le solde des passifs sur contrats au début de l'exercice s'élève à 36,8 millions de dollars.

Au 31 décembre 2024, les produits différés et les passifs sur contrats comprennent 112,2 millions de dollars de revenus différés liés à l'AZ JRCA, incluant les paiements d'avance liés à l'AII et l'AIA. Le chiffre d'affaires comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui était inclus dans le solde des passifs sur contrats au début de l'exercice s'élève à 11,7 millions de dollars.

Le traitement comptable de l'AZ JRCA, l'AII et l'AIA est détaillé dans la note 2.6 de nos Etats Financiers Consolidés "*Traitement comptable des transactions significatives de la période*".

## Note 17. Capital

### 17.1 Evolution du capital social

#### Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

Nature des mouvements	Capital social	Prime	Nombre	Valeur
		d'émission		
		en milliers de dollars		en dollars
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>2 955</b>	<b>583 122</b>	<b>45 675 968</b>	<b>0.05</b>
Augmentation de capital de Collectis	1 401	68 584	25 907 800	-
Coûts de transaction liés à l'augmentation de capital	-	(2 049)	-	-
Exercice de bons et options de souscription d'actions, et acquisition d'actions gratuites	9	-	167 433	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	7 086	-	-
Autres mouvements	-	(133 958)	-	-
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>4 365</b>	<b>522 785</b>	<b>71 751 201</b>	<b>0.05</b>
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>4 365</b>	<b>522 785</b>	<b>71 751 201</b>	<b>0.05</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	(112 911)	-	-
Augmentation de capital de Collectis	1 505	138 495	28 000 000	-
Coûts de transaction liés à l'augmentation de capital	-	(207)	-	-
Déreconnaissance du dérivé AZ AIA	-	(56 970)	-	-
Exercice de bons et options de souscription d'actions, et acquisition d'actions gratuites	19	9	342 672	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	3 167	-	-
Autres mouvements	-	(79)	-	-
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>5 889</b>	<b>494 288</b>	<b>100 093 873</b>	<b>0.05</b>
<b>Au 1er janvier 2025</b>	<b>5 889</b>	<b>494 288</b>	<b>100 093 873</b>	<b>0.05</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent (1)	-	(62 999)	-	-
Exercice de bons et options de souscription d'actions, et acquisition d'actions gratuites	14	36	245 568	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	6 110	-	-
Autres mouvements	-	11	-	-
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>5 903</b>	<b>437 445</b>	<b>100 339 441</b>	<b>0.05</b>

#### Evolution du capital en 2025

(1) La perte nette statutaire de la société mère pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été imputée sur les primes d'émission liées au capital social à hauteur de 58,2 millions d'euros, soit environ 63,0 millions de dollars, à la suite de la décision de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 26 juin 2025. La différence entre cette perte nette statutaire de la société mère et la perte nette consolidée a été imputée au déficit cumulé pour un montant de 26,2 millions de dollars.

(2) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, 245 568 actions ordinaires ont été émises au bénéfice des salariés de la Société dans le cadre des plans d'actions gratuites ayant atteint leurs conditions d'acquisition ainsi que de l'exercice d'options de souscription d'actions.

#### Evolution du capital en 2024

- La perte nette statutaire de la société mère a été imputée sur les primes d'émission conformément à la décision d'affectation de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires. La perte nette consolidée restante a été imputée sur les réserves.
- Le 3 mai 2024, 28 000 000 actions ont été émises dans le cadre du AIA au prix de 5,00 \$ l'action pour un total de 140 millions de dollars. L'Investissement Additionnel a été réalisé par la souscription de 10 000 000 actions de préférence convertibles de « classe A » et de 18 000 000 actions de préférence convertibles de « classe B », dans chaque cas au prix de 5,00 \$ par action. Les deux catégories d'actions de préférence bénéficient d'une préférence

en cas de liquidation et sont convertibles en actions ordinaires disposant des mêmes droits que les actions ordinaires en circulation, à raison d'une action de préférence pour une action ordinaire.

- Les coûts de transaction comptabilisés en diminution de la prime d'émission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 correspondent aux frais d'émission de 0,2 million de dollars liés à l'investissement additionnel d'AstraZeneca.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 342 672 actions ordinaires ont été émises en faveur des salariés de Collectis correspondant aux actions gratuites définitivement acquises. Le 5 mars 2024, 204 334 actions ordinaires ont été émises en faveur des salariés de Collectis correspondant aux actions gratuites définitivement acquises au titre de l'attribution du 5 mars 2021. Le 12 mai 2024, 2 120 actions ordinaires ont été émises en faveur des salariés de Collectis correspondant aux actions gratuites définitivement acquises au titre de l'attribution du 12 mai 2021. Le 28 mai 2024, 135 980 actions ordinaires ont été émises en faveur des salariés de Collectis correspondant aux actions gratuites définitivement acquises au titre de l'attribution du 28 mai 2021. Le 30 septembre 2024, 238 actions ordinaires ont été émises en faveur des salariés de Collectis correspondant aux actions gratuites définitivement acquises au titre de l'attribution du 30 septembre 2021.

### *Evolution du capital en 2023*

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 9 907 800 actions ont été émises par voie d'augmentation de capital pour un produit brut de 24,8 millions de dollars.
- Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2023, 16 000 000 actions ont été émises suite à la signature d'un Accord d'Investissement Initial ("AII") avec AstraZeneca de 80 millions de dollars, soit 5 dollars l'action. A l'issue du règlement-livraison des actions nouvelles, AstraZeneca détenait environ 22% du capital de la Société et 21% des droits de vote, le droit de proposer un censeur au conseil d'administration de Collectis, et a le droit de participer au prorata aux futures offres d'actions ou autres titres de capital de Collectis. Suite à l'analyse d'interdépendance des deux accords, une portion des produits reçus de l'AII pour un montant de 35,7 millions de dollars, a été réallouée à l'Accord de Collaboration de Recherche ("AZ JRCA") avec AstraZeneca et incluse dans le prix de transaction de l'accord de collaboration. Ainsi, 35,7 millions de dollars ont été déduits de la prime d'émission qui aurait été comptabilisée sans réaffectation, et comptabilisés en tant que produits différés. Le montant est présenté en déduction de la prime d'émission. Le solde de la contrepartie reçue, après réaffectation du contrat AZ JRCA représentant 44,9 millions de dollars, est comptabilisé pour 0,9 million de dollars en capital social et pour 44,0 millions de dollars en prime d'émission. Des informations complémentaires sur l'interdépendance entre le contrat AZ JRCA et le SIA sont fournies dans la note 2.6 des états financiers « Traitement comptable des opérations significatives de la période ».
- Les coûts de transaction comptabilisés en réduction de la prime d'émission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 correspondent aux frais d'émission de 1,4 million de dollars encourus en 2023 dans le cadre de l'augmentation de capital de Collectis (en plus des frais de 0,6 million de dollars encourus et déduits des capitaux propres au quatrième trimestre 2022) et aux frais d'émission de 0,6 million de dollars liés à l'investissement initial d'AstraZeneca.
- Lors de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2023, les actionnaires, conformément à la loi française, ont approuvé la réallocation de 134,0 millions de dollars de report à nouveau débiteur en prime d'émission telle que présenté sur la ligne "autres mouvements" du tableau de variation de capitaux propres consolidés. Cette transaction n'a aucun impact sur le total des capitaux propres, du résultat global, des actifs (y compris la trésorerie) et des passifs.

### ***Droits de vote***

En général, chaque actionnaire a droit à un vote par action à toute assemblée des actionnaires. Toutefois, nos statuts prévoient que toutes les actions détenues sous forme nominative depuis plus de deux ans bénéficieront d'un droit de vote double.

Jusqu'à leur conversion en actions ordinaires, les actions préférentielles convertibles de "classe A" ont un droit de vote simple et ne seront en aucun cas éligibles au droit de vote double, tandis que les actions de "classe B" n'ont aucun droit de vote pendant une période de 74 ans, sauf en ce qui concerne la distribution de dividendes ou de réserves.

- Au 31 décembre 2025, il y avait 100 339 441 actions en circulation, dont 10 000 000 étaient des actions de préférence de classe A avec un droit de vote simple, 18 000 000 étaient des actions de préférence de classe B sans

droit de vote, et 23 236 915 étaient des actions ordinaires avec un droit de vote double. Par conséquent, au 31 décembre 2025, le nombre total de droits de vote s'élevait à 105 576 356.

- Au 31 décembre 2024, nous avons 100 093 873 actions en circulation, dont 10 000 000 étaient des actions de préférence de classe A avec un droit de vote simple, 18 000 000 étaient des actions de préférence de classe B sans droit de vote, et 6 566 666 étaient des actions ordinaires avec un droit de vote double. En conséquence, au 31 décembre 2024, le nombre total de droits de vote s'élevait à 88 660 539.
- Au 31 décembre 2023, nous avons 71 751 201 actions ordinaires en circulation, dont 5 935 517 avaient un droit de vote double, et aucune action de préférence. En conséquence, au 31 décembre 2023, le nombre total de droits de vote s'élevait à 77 686 718.

### ***17.2 Paiements fondés sur des actions***

Les bons de souscription d'actions présentés dans le tableau ci-dessous comprennent les BSA attribués aux membres de notre conseil d'administration et à certains consultants. Les titulaires d'options et de BSA peuvent souscrire à une émission d'actions ordinaires de Collectis à un prix d'exercice déterminé.

Date	Type	Nombre d'instruments au 01/01/2025	Nombre d'instruments attribuées	Nombre d'options / BSA exercés	Nombre d'actions acquises	Nombre d'instruments perdus	Nombre d'instruments en circulation 31/12/2025	Nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises	Nombre d'options / BSA exerçables au 31/12/2025	Prix d'exercice en Euros
24/03/2015	Options de souscription	1 336 826	-	-	-	(1 336 826)	-	-	-	38,45
27/03/2015	BSA	50 000	-	-	-	(50 000)	-	-	-	38,45
08/09/2015	BSA	74 200	-	-	-	(74 200)	-	-	-	28,01
08/09/2015	Options de souscription	1 301 000	-	-	-	(1 301 000)	-	-	-	27,55
14/03/2016	BSA	66 675	-	-	-	(40 175)	26 500	28 090	26 500	27,37
14/03/2016	Options de souscription	1 261 336	-	-	-	-	1 261 336	1 337 016	1 261 336	22,44
28/10/2016	BSA	68 000	-	-	-	(40 000)	28 000	29 680	28 000	18,68
28/10/2016	Options de souscription	1 440 646	-	-	-	(2 704)	1 437 942	1 524 220	1 437 943	17,90
11/10/2017	BSA	80 000	-	-	-	(40 000)	40 000	42 400	40 000	24,34
11/10/2017	Options de souscription	665 000	-	-	-	-	665 000	704 900	665 000	22,57
08/10/2018	Options de souscription	5 000	-	-	-	-	5 000	5 300	5 000	24,80
24/04/2019	Options de souscription	904 291	-	-	-	(10 500)	893 791	947 418	893 791	18,25
06/11/2019	Options de souscription	30 000	-	-	-	-	30 000	31 800	30 000	11,06
20/07/2020	Options de souscription	17 000	-	-	-	-	17 000	18 020	17 000	15,12
05/08/2020	Options de souscription	114 000	-	-	-	-	114 000	120 840	114 000	14,62
05/11/2020	Options de souscription	20 500	-	-	-	-	20 500	21 730	20 500	14,62
04/03/2021	Options de souscription	654 881	-	-	-	(14 780)	640 102	678 508	639 610	19,44
05/03/2021	Actions gratuites	788	-	-	-	(788)	-	-	-	-
13/04/2021	Options de souscription	27 465	-	-	-	-	27 465	29 113	27 465	16,07
12/05/2021	Options de souscription	2 844	-	-	-	(2 844)	-	-	-	14,36
28/05/2021	Options de souscription	25 000	-	-	-	-	25 000	26 500	25 000	12,69
30/09/2021	Options de souscription	450	-	-	-	-	450	477	450	11,51
25/11/2021	Options de souscription	3 094	-	-	-	(3 094)	-	-	-	8,81
03/03/2022	Actions gratuites	192 480	-	-	(192 728)	248	0	0	-	-
03/03/2022	Options de souscription	499 045	-	-	-	-	499 045	528 988	494 759	4,41
29/03/2022	Actions gratuites	2 014	-	-	(2 014)	-	-	-	-	-
29/03/2022	Options de souscription	3 400	-	-	-	-	3 400	3 604	3 188	3,96
24/05/2022	Actions gratuites	34 856	-	-	(34 002)	(854)	0	0	-	-
24/05/2022	Options de souscription	37 580	-	-	-	-	37 580	39 835	37 258	3,48
19/12/2022	Actions gratuites	1 606	-	-	(636)	(970)	-	-	-	-
19/12/2022	Options de souscription	1 255	-	-	-	(1 255)	-	-	-	2,09
24/01/2023	Actions gratuites	277 538	-	-	(2 612)	(22 980)	251 946	251 946	-	-
24/01/2023	Options de souscription	1 084 941	-	-	-	-	1 084 941	1 150 037	691 956	3,17
04/05/2023	Options de souscription	355 650	-	(300)	-	-	355 350	376 671	233 681	1,80
26/06/2023	Options de souscription	46 753	-	(2 000)	-	(2 656)	42 096	44 622	26 088	1,74
25/01/2024	Options de souscription	1 412 476	-	-	-	-	1 412 476	1 497 225	466 117	2,60
15/05/2024	Options de souscription	571 625	-	(2 742)	-	(34 533)	534 350	534 350	201 006	2,82
26/06/2024	Options de souscription	556 562	-	(8 396)	-	(2 530)	545 636	545 636	190 537	2,07
07/08/2024	Options de souscription	100 000	-	-	-	-	100 000	100 000	33 000	1,90
05/09/2024	Options de souscription	21 000	-	-	-	-	21 000	21 000	6 563	2,08
04/11/2024	Options de souscription	19 675	-	-	-	(9 800)	9 875	9 875	2 469	1,70
30/01/2025	Options de souscription	-	3 851 783	-	-	-	3 851 783	3 851 783	-	1,56
13/03/2025	Options de souscription	-	1 866 150	-	-	(84 625)	1 781 525	1 781 525	-	1,26
23/06/2025	Options de souscription	-	476 100	-	-	(4 500)	471 600	471 600	-	1,28
04/08/2025	BSA	-	75 000	-	-	-	75 000	75 000	23 438	2,59
07/11/2025	Options de souscription	-	132 000	-	-	-	132 000	132 000	-	3,07
09/12/2025	Options de souscription	-	20 000	-	-	-	20 000	20 000	-	4,07
Total		<b>13 367 451</b>	<b>6 421 033</b>	<b>(13 438)</b>	<b>(231 992)</b>	<b>(3 081 364)</b>	<b>16 461 689</b>	<b>16 981 708</b>	<b>7 641 653</b>	

### 17.3 Participations ne donnant pas le contrôle

Les actionnaires minoritaires détenaient une participation de 52,0% au 31 mai 2023. Ces participations ne donnant pas le contrôle ont été générés lors de l'introduction en bourse de Calyxt puis lors d'augmentations de capital subséquentes. Le 1<sup>er</sup> juin 2023, Calyxt a été déconsolidée, nous avons donc décomptabilisé les participations ne donnant pas le contrôle de Calyxt. Depuis le 1er juin 2023, le Groupe détient une participation de 100 % dans toutes les entités consolidées par intégration globale.

### Note 18. Paiements fondés sur des actions

#### 18.1 Détail des attributions d'options de souscription d'actions de Collectis

Les titulaires d'options de souscriptions et de bons de souscriptions d'actions peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution.

Pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription d'actions, nous estimons la juste valeur de chaque option à la date d'attribution ou à une autre date d'évaluation, le cas échéant, à l'aide d'un modèle Black-Scholes, qui utilise des hypothèses prédictives concernant la volatilité future du cours des actions, le comportement d'exercice des employés, les taux sans risque, la rendement des dividendes et le taux de caducité. Nous estimons la volatilité future du cours de nos actions sur la base des cours de clôture historiques de Collectis sur une période correspondant à la durée de vie attendue des options ou BSA.

La durée de vie attendue représente la période pendant laquelle les options attribuées devraient être en circulation, déterminée selon la méthode simplifiée. Le taux sans risque est basé sur les obligations de l'État français ayant des échéances similaires à la durée de vie attendue des options à la date d'octroi. Nous n'avons jamais déclaré ni payé de dividendes et ne prévoyons pas d'en verser dans un avenir prévisible. Par conséquent, les dividendes attendus sont nuls. Le prix d'exercice des options correspond au minimum à la juste valeur de l'actions Collectis à la date d'attribution et les options sont généralement acquises sur une période de quatre ans après la date d'attribution. Les options expirent généralement dans les dix ans suivant la date d'attribution.

Suite à l'investissement d'AstraZeneca de 28 millions en actions le 3 mai 2024, incluant 10 000 000 actions de préférence convertibles de « classe A » et 18 000 000 actions de préférence convertibles de « classe B », le conseil d'administration a procédé aux mesures nécessaires pour protéger les intérêts des détenteurs de bons de souscription d'actions, d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites en cours de période d'acquisition au 3 mai 2024 (conformément aux dispositions de l'article L. 228-99 3° du Code de commerce français). Le conseil d'administration, assisté d'un expert indépendant, a conclu qu'il était nécessaire d'ajuster les droits des détenteurs de bons de souscription d'actions, d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites, sur la base d'un ratio d'ajustement fixé à 1,06. Les options de souscription d'actions et les bons de souscription d'actions (« BSA ») en circulation au 3 mai 2024 ont bénéficié d'une augmentation de leur ratio de conversion de 1 action à 1,06 action par option/bon de souscription exercé. Les bénéficiaires d'actions gratuites en circulation au 3 mai 2024 ont bénéficié d'une augmentation de 6% du nombre d'actions gratuites attribuées. La charge supplémentaire de rémunérations fondées sur des actions s'élève à 0,1 million de dollars pour l'année 2024.

#### Options de souscription d'actions

La juste valeur des options de souscription d'actions attribuées et les hypothèses utilisées dans le modèle Black-Scholes pour la déterminer sont les suivantes :

	Pour les 12 mois clos le 31 décembre		
	2023	2024	2025
Juste valeur moyenne pondérée des options	1,65€	1,41€	0,89€
Hypothèses :			
Taux d'intérêt sans risque	2,45% - 2,75%	2,51% - 2,99%	2,78% - 3,06%
Nombre d'actions par option exercée	1	1 - 1,06	1
Prix d'exercice	1,74€ - 3,17€	1,70€ - 2,82€	1,26€ - 4,07€
Valeur de l'action à la date d'attribution	1,70€ - 3,09€	1,67€ - 2,76€	1,26€ - 4,02€
Volatilité attendue	63,7% - 64,4%	64,6% - 65,2%	65,0% - 72,2%
Durée de vie moyenne (en années)	6,03 - 6,15	6,03 - 6,17	5,93 - 6,16
Conditions d'acquisition	Présence & Performance ou Présence	Présence & Performance ou Présence	Présence & Performance ou Présence uniquement
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive	Progressive

Nos conditions de performance correspondent à des objectifs financiers (non liés à l'évolution du cours de l'action Collectis), cliniques ou de production.

Les mouvements relatifs aux options de souscription d'actions sont les suivants :

	Nombre d'options exercçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action (en €)	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré par action (en €)	Durée de vie moyenne contractuelle restante (années)
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>7 400 519</b>	<b>24,58</b>	<b>8 787 264</b>	<b>22,31</b>	<b>4,6</b>
Attribuées			1 835 411	2,86	
Exercées			-	-	
Annulées			(79 516)	22,86	
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>7 913 183</b>	<b>23,63</b>	<b>10 543 159</b>	<b>18,92</b>	<b>4,6</b>
Attribuées			3 054 163	2,51	
Exercées			-	-	
Annulées			(1 078 028)	4,50	
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>8 546 368</b>	<b>22,34</b>	<b>12 519 294</b>	<b>16,16</b>	<b>4,6</b>
Attribuées			6 346 033	1,49	
Exercées			(13 438)	2,17	
Annulées			(2 811 646)	31,33	
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>7 523 716</b>	<b>14,42</b>	<b>16 040 242</b>	<b>7,71</b>	<b>6,4</b>

La charge liée aux rémunérations fondées sur des options de souscription d'actions était de 5,6 millions de dollars en 2025, 2,6 millions de dollars en 2024 et 2,3 millions de dollars en 2023.

Le 30 janvier 2025, le Conseil d'administration a attribué 3 851 783 options de souscription d'actions à ses salariés dirigeants. La période d'acquisition des options de souscription d'actions est de trois ans et est basée sur le respect de conditions de présence et de performance.

Le 13 mars 2025, le Conseil d'administration a attribué 1 866 150 options de souscription d'actions à ses salariés non dirigeants. La période d'acquisition des droits est de quatre ans et est basée sur le respect de conditions de présence.

Le 23 juin 2025, le Conseil d'administration a attribué 270 500 options de souscription d'actions à ses salariés dirigeants. Ces options de souscription d'actions seront acquises sur une période de trois ans et sont exclusivement soumises à des conditions de présence et de performance. À la même date, le Conseil d'administration a également attribué 205 600 options de souscription d'actions à des salariés non dirigeants, assorties d'une période d'acquisition de quatre ans, reposant exclusivement sur des conditions de présence.

Le 7 novembre 2025, le Conseil d'administration a attribué 132 000 options de souscription d'actions à ses salariés non dirigeants. La période d'acquisition des droits est de quatre ans et est uniquement basée sur le respect de conditions de présence.

Le 9 décembre 2025, le Conseil d'administration a attribué 20 000 options de souscription d'actions à un salarié non dirigeant. La période d'acquisition des droits est de quatre ans et est uniquement basée sur le respect de conditions de présence.

### ***Bons de souscription d'actions***

La juste valeur des bons de souscription d'actions attribués et les hypothèses utilisées dans le modèle Black-Scholes pour la déterminer sont les suivants :

<b>Pour les 12 mois clos le 31 décembre</b>	
<b>2025</b>	
Juste valeur moyenne pondérée des BSA	1,43€
Hypothèses :	
Taux d'intérêt sans risque	2,82%
Nombre d'actions par BSA exercé	1
Prix de souscription	0,13€
Prix d'exercice	2,59€
Valeur de l'action à la date d'attribution	2,36€
Volatilité attendue	70,73%
Durée de vie moyenne (en années)	5,5
Conditions d'acquisition	Présence
Durée d'acquisition	Progressive

Aucun bon de Souscription d'Actions (ou « BSA ») n'a été attribué au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Les mouvements relatifs aux BSA sont les suivants :

	Nombre de bons exercés	Prix d'exercice moyen pondéré par action (en €)	Nombre de bons en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré par action (en €)	Durée de vie moyenne contractuelle restante (années)
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>896 225</b>	<b>27,18</b>	<b>896 225</b>	<b>27,18</b>	<b>3,3</b>
Attribués			-	-	
Exercés			-	-	
Annulés	(557 350)	27,48	(557 350)	27,48	
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>338 875</b>	<b>26,69</b>	<b>338 875</b>	<b>26,69</b>	<b>2,4</b>
Attribués			-	-	
Exercés			-	-	
Annulés			-	-	
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>338 875</b>	<b>26,69</b>	<b>338 875</b>	<b>26,69</b>	<b>1,4</b>
Attribués			75 000	2,59	
Exercés			-	-	
Annulés			(244 375)	27,91	
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>117 938</b>	<b>19,35</b>	<b>169 500</b>	<b>14,25</b>	<b>4,8</b>

Les charges relatives aux BSA se sont élevées à 0,1 million de dollars en 2025 et étaient nulles en 2024 et 2023.

### **Actions gratuites**

Les actions gratuites attribuées en 2021 et au-delà sont soumises à une période d'acquisition de trois ans associée au respect de conditions de présence pour l'ensemble des salariés. Les actions gratuites attribuées aux salariés dirigeants sont en outre soumises à des conditions de performance.

Nos conditions de performance pour l'acquisition des droits comprennent des objectifs financiers (non liés à l'évolution du cours de l'action Collectis), cliniques et de fabrication.

Les mouvements relatifs aux actions gratuites sont les suivants :

	Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution (en €)
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>909 113</b>	<b>11,18</b>
Attribuées	342 900	3,08
Acquises	(167 433)	22,45
Annulées	(67 042)	11,40
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 017 538</b>	<b>6,59</b>
Attribuées	-	-
Actions nouvelles liées au changement du ratio de conversion	44 650	1,71
Acquises	(342 675)	11,89
Annulées	(210 219)	6,00
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>509 295</b>	<b>2,84</b>
Attribuées	-	-
Acquises	(231 992)	2,60
Annulées	(25 356)	3,21
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>251 946</b>	<b>3,02</b>

La juste valeur des actions gratuites correspond à la juste valeur de l'action à la date d'attribution.

Nous n'avons jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifions pas de le faire dans un futur proche. En conséquence les dividendes attendus sont nuls.

La charge relative aux actions gratuites sans impact sur la trésorerie était de 0,4 million de dollars en 2025, 0,5 million de dollars en 2024 et 2,9 millions de dollars en 2023.

Aucune action gratuite n'a été attribuée au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025.

## 18.2 Détail des attributions d'actions Calyxt, Inc.

Avant la déconsolidation de Calyxt, les charges liées aux actions et aux paiements fondés sur des actions afférents aux instruments de rémunération en actions de Calyxt jusqu'au 31 mai 2023 étaient classées en activités abandonnées.

Pour la période précédant la fusion avec Calyxt, les charges liées aux actions et aux paiements fondés sur des actions ont été estimées en tenant compte de l'existence de clauses d'accélération d'acquisition des droits et de clauses liées à la survenance d'un événement de sortie prévues dans les accords d'attribution, ainsi que de la probabilité de réalisation de ces événements, car la fusion constitue un événement déclencheur de ces clauses selon les termes de certains accords d'attribution.

La charge liée aux attributions d'options de souscription d'actions s'élevait à 1,8 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La charge liée aux attributions d'actions gratuites ("restricted stock unit awards") s'élevait à 2,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La charge de paiement fondé sur des actions liée aux attributions de Performance Stock Units a fait l'objet d'une reprise de 0,3 million de dollars, principalement en raison de départs, contre une charge de 0,3 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## Note 19. Résultat par action

### Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période, ajusté de l'impact des actions propres.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (stock-options, actions gratuites, et BSA).

### Détail du résultat par action

	Pour l'exercice clos le 31 décembre,		
	2023	2024	2025
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(101 059)	(36 761)	(67 593)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Collectis des activités abandonnées (en milliers de dollars)	15 776	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	57 012 815	90 566 346	100 279 276
<b>Résultat net par action, part du Groupe (en dollars)</b>			
Résultat de base et dilué par action, part du groupe (en dollars)	(1,77)	(0,41)	(0,67)
Résultat de base et dilué par action des activités abandonnées, part du groupe (en dollars par action)	0,28	-	-

Au 31 décembre 2025, les actions potentielles susceptibles de diluer le résultat de base par action à l'avenir n'ont pas été incluses dans le calcul du résultat net dilué par action car leur effet serait anti-dilutif. Ces actions potentielles comprennent les options de souscription d'actions, les actions gratuites non acquises et les bons de souscription attribués à nos salariés et administrateurs (voir Note 18), ainsi que les bons de souscription (« BSA ») émis au profit de la BEI (voir Note 14).

## Note 20. Provisions

### Principes comptables

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

### Provisions pour indemnité de départ à la retraite et avantages assimilés

Les engagements du Groupe résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les pays et les régimes. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie (note AA) ayant des dates d'échéance proches de celles des engagements du Groupe.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

### Indemnités de rupture du contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en passif et en charges à la première des deux dates suivantes :

- Lorsque le Groupe est manifestement engagé à verser des indemnités de rupture du contrat de travail, sans possibilité réelle de se rétracter ; et
- Lorsque le Groupe comptabilise les coûts d'une restructuration qui relève du champ d'application de la norme IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* et comprend le paiement des indemnités de rupture du contrat de travail.

### Détail des provisions

	01/01/2024	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Élément du résultat global	31/12/2024
	en milliers de dollars					
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 200	243	-	(1 200)	(129)	1 115
Provisions pour litiges liés au personnel	242	-	(11)	(39)	(12)	180
Provisions pour litiges commerciaux	588	-	-	-	(35)	553
Provision pour litiges fiscaux	628	-	(615)	-	(13)	-
Autres provisions pour charges	281	26	(184)	(18)	(10)	95
<b>Total</b>	<b>3 940</b>	<b>269</b>	<b>(810)</b>	<b>(1 258)</b>	<b>(199)</b>	<b>1 942</b>
Non courant	2 200	243	-	(1 200)	(129)	1 115
Courant	1 740	26	(810)	(57)	(70)	828

	01/01/2025	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Élément du résultat global	31/12/2025
	en milliers de dollars					
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 115	152	-	-	63	1 329
Provisions pour litiges liés au personnel	180	257	(70)	(36)	30	360
Provisions pour litiges commerciaux	553	-	-	-	72	625
Autres provisions pour charges	95	72	-	-	15	183
<b>Total</b>	<b>1 942</b>	<b>481</b>	<b>(70)</b>	<b>(36)</b>	<b>180</b>	<b>2 498</b>
Non courant	1 115	152	-	-	63	1 329
Courant	828	330	(70)	(36)	117	1 169

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les mouvements de provisions étaient immatériels.

Le 26 septembre 2025, Factor Bioscience a porté plainte auprès du tribunal fédéral des États-Unis pour le district du Delaware à l'encontre de Collectis S.A., Collectis, Inc., AstraZeneca Ireland Limited et AstraZeneca Holdings B.V., affirmant que la technologie d'édition génétique de Collectis fondée sur les TALEN porterait atteinte à trois brevets américains détenus par Factor. Compte tenu du stade préliminaire de cette procédure, de notre conviction que nous disposons de moyens de défense sérieux et de notre intention de défendre vigoureusement cette action, aucune provision n'a été comptabilisée dans le bilan consolidé de la Société.

De temps à autre, nous pouvons faire l'objet de diverses allégations, réclamations ou procédures judiciaires liées à nos activités. À la date d'arrêt des présents états financiers consolidés, nous n'avons pas connaissance d'éléments qui, de l'avis de la direction, justifieraient la fourniture d'informations supplémentaires dans ces états financiers consolidés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les mouvements de provisions sont principalement dus à une reprise de provision pour litige fiscal de 0,6 million de dollars qui a été versé, et à un ajustement de 1,2 million de dollars sur les coûts des services antérieurs liés à une modification du régime d'indemnités de retraite.

## Provisions pour indemnités de départ à la retraite

### France

En France, les charges de retraite sont généralement financées par les cotisations des employeurs et des employés et sont comptabilisées comme des régimes à cotisations définies, les cotisations de l'employeur étant comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

La loi française prévoit également le versement d'une indemnité forfaitaire de départ à la retraite aux salariés en fonction de leur ancienneté et de leur rémunération annuelle au moment du départ à la retraite. Les prestations ne sont pas acquises avant le départ à la retraite. Cette obligation est comptabilisée dans les Etats Financiers Consolidés en tant que régime à prestation définie. Un passif est constitué d'un montant égal à la valeur actualisée des prestations futures estimées à payer, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées, selon laquelle chaque période de service est considérée comme donnant lieu à une unité supplémentaire de droit à prestation, chaque unité étant évaluée séparément pour constituer le montant final.

L'estimation de l'indemnité de départ à la retraite à verser aux salariés est basée sur le tableau de rémunération prévu par la convention collective applicable à Collectis S.A..

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

	2023	2024	2025
Taux de charges sociales	47,13%	47,13%	47,13%
Augmentation de salaires	2,50%	2,50%	2,50%
Taux d'actualisation	3,53%	3,44%	3,81%
Age de départ à la retraite	66 ans	66 ans	66 ans

Les taux d'actualisation sont basés sur le rendement du marché à la fin de la période de référence sur les obligations de sociétés de haute qualité.

Une augmentation de 0,5% du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 0,1 million de dollars du passif, tandis qu'une diminution de 0,5% du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 0,1 million de dollars du passif.

Le taux d'augmentation des salaires est basé sur une estimation du taux utilisé par la société sur la durée moyenne des engagements, en prenant en compte la politique de rémunération actuelle de Collectis telle que définie par le Comité des Rémunérations.

Une augmentation de 0,5% du taux d'augmentation des salaires entraînerait une augmentation de 0,1 million de dollars du passif, tandis qu'une diminution de 0,5% du taux d'augmentation des salaires entraînerait une diminution de 0,1 million de dollars du passif.

Le tableau suivant détaille les éléments permettant le passage des soldes d'ouverture des passifs enregistrés au titre des régimes à prestations définies aux soldes de clôture :

	en milliers de dollars
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>(2 390)</b>
Coût des services rendus	(237)
Coût financier	(90)
Prestations payées	-
Ecarts actuariels	597
Reclassement/écarts de conversion	(80)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>(2 200)</b>
Coût des services rendus	(167)
Coût des services passés	1 200
Coût financier	(76)
Prestations payées	-
Ecarts actuariels	129
Reclassement/écarts de conversion	-
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>(1 115)</b>
Coût des services rendus	(110)
Coût financier	(42)
Prestations payées	-
Ecarts actuariels	86
Ecarts de conversion	(149)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>(1 329)</b>

## Etats-Unis d'Amérique

Il n'y a pas de régime à prestations définies pour les filiales situées aux Etats-Unis. Le Groupe dispose toutefois de régimes de retraite à cotisations définies pour ses salariés américains dont les montants encourus chaque année sont immatériels.

### Note 21. Engagements hors bilan

#### Principes comptables

Les montants des engagements sont relatifs à des contrats en vigueur à la date de clôture. Ils représentent les termes significatifs de ces contrats, incluant les montants fixes, minimum ou variables des prix des services futurs, et les périodes contractuelles approximatives de ces services. Ils excluent les engagements relatifs à des contrats dont l'annulation n'engage pas de pénalités significatives.

#### Détail des engagements hors bilan

A la date du 31-déc.-25	Total	Moins d'un an	1 – 3 ans	3 – 5 ans	Plus de 5 ans
	en milliers de dollars				
Contrats de licence IT	2 812	1 081	1 731	-	-
<b>Total des engagements hors bilan</b>	<b>2 812</b>	<b>1 081</b>	<b>1 731</b>	-	-

#### Garantie de Bail de Calyxt

En plus des montants indiqués dans le tableau ci-dessus, en septembre 2017, Collectis a fourni une garantie sur le contrat de bail que Calyxt a conclu pour son siège social à Roseville, Minnesota. Le bail a une durée de vingt ans avec quatre options pour prolonger sa durée de cinq ans chacune.

Calyxt a précédemment accepté d'indemniser Collectis pour toute obligation découlant de cette garantie. Cet accord d'indemnisation est devenu effectif lorsque la participation de Collectis est réduite à 50 % ou moins des actions ordinaires en circulation de Calyxt, soit en octobre 2022.

Dans le cadre de l'Accord de Fusion, nous avons exécuté un accord de vote avec Cibus pour voter en faveur et approuver toutes les transactions envisagées par l'Accord de Fusion. Conformément à l'accord de vote, au moment où les revenus annuels de Calyxt Inc. atteignent 25,0 millions de dollars ou plus pendant deux périodes consécutives de 12 mois après la clôture de la Fusion, Cibus fera les efforts commercialement raisonnables pour mettre fin à notre garantie du contrat de bail de Calyxt relatif à son siège social, que nous avons fourni en faveur du propriétaire de cette propriété. Au 31 décembre 2025, notre garantie de bail représente une obligation potentielle de 19,9 millions de dollars d'une durée résiduelle égale à la période de bail restante, soit 12 ans. Cibus n'est pas tenue de nous remplacer en tant que garant ni de payer des frais en lien avec la résiliation de la garantie. Jusqu'à ce que les parties puissent mettre fin à notre garantie de bail, Cibus ne peut pas renouveler ou prolonger le bail ni conclure un amendement qui augmenterait notre responsabilité en vertu de la garantie de bail. De plus, Cibus, à partir de la clôture de la Fusion, accepte de nous indemniser, ainsi que nos affiliés, en cas de mise en oeuvre de la garantie.

#### Engagements au titre des contrats de licence IT

Nous avons conclu des accords de cloud computing qui sont comptabilisés comme des contrats de service. En vertu de ces accords, nous avons l'obligation de payer des frais fixes trimestriels par nombre actif de licences utilisateur.

#### Engagements en vertu des termes des accords de licence et de collaboration

Certains de nos contrats de collaboration nous engagent au paiement de redevances ou de jalons conditionnés par des événements futurs. La réalisation effective de ces événements étant hautement incertaine, nous ne les présentons pas dans ce tableau.

## Note 22. Parties liées et autres actionnaires significatifs

### Rémunération des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction incluent les membres du conseil d'administration ainsi que le COMEX au 31 décembre 2025, comme décrit dans la note 4.5.

Les rémunérations versées aux membres clés de la direction se sont élevées à 5,3 millions de dollars pour l'année 2023, 5,5 millions de dollars pour l'année 2024 et 5,6 millions pour l'année 2025.

Le 4 septembre 2014, le conseil d'administration a adopté une clause de changement de contrôle qui s'applique notamment pour les membres du COMEX. Cette clause décrit les modalités selon lesquelles les indemnités de licenciement seraient déterminées dans le cas d'un changement de contrôle de la société. Le contrat de travail des autres membres clés de la direction définit des indemnités de licenciement ou des compensations additionnelles postérieures au contrat de travail.

Les membres clés de la direction ont reçu un total de 4 122 283 et 1 724 726 titres en rémunération (actions gratuites et options de souscription d'actions) au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, respectivement. Le total des charges correspondantes liées aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie) à destination des membres clés de la direction s'élevaient à 4,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et 2,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### Transaction avec les parties liées ayant une influence significative sur le Groupe

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Groupe a réalisé des transactions avec AstraZeneca qui est également actionnaire avec une influence significative. Ces transactions sont détaillées dans les notes 2.6 et 4.1.

Les soldes des transactions avec AstraZeneca dans notre bilan consolidé au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025 sont les suivants :

En milliers de dollars

	AstraZeneca	
	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2024	2025
<b>ACTIF</b>		
<b>Total actifs non courants</b>	-	-
Clients et comptes rattachés	6 053	12 786
<b>Total actifs courants</b>	<b>6 053</b>	<b>12 786</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 053</b>	<b>12 786</b>
<b>PASSIF</b>		
Emprunts et dettes financières non courants	-	-
<b>Total passifs non courants</b>	-	-
Passifs courants financiers	-	-
Revenus différés et passifs sur contrat	112 155	96 766
<b>Total passifs courants</b>	<b>112 155</b>	<b>96 766</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>112 155</b>	<b>96 766</b>

### Transactions avec les autres actionnaires significatifs

Bpifrance, qui est actionnaire de Collectis sans influence significative, a participé à un syndicat bancaire qui a accordé à Collectis un prêt garanti par l'État ("Prêt Garanti par l'État" ou "PGE"). Au cours de l'exercice clos en 2025, nous avons effectué des paiements de 1,7 million de dollars en principal chaque année et de 0,1 million de dollars en intérêts conformément au prêt PGE.

Nous avons également conclu les accords suivants avec Bpifrance :

- un financement de 80 % de certaines de nos créances fiscales liées au Crédit d'Impôt Recherche ("CIR"). Conformément à ces accords, Bpifrance a avancé 5,5 millions d'euros et 5,3 millions d'euros sur la période du 15 juin 2022 au 15 juin 2023. Le 15 octobre 2025, le financement de 5,5 millions d'euros lié au Crédit d'Impôt Recherche 2021 a été intégralement remboursé. L'accord relatif au financement du Crédit d'Impôt Recherche 2021 a été intégralement remboursé. L'accord relatif au financement du Crédit d'Impôt Recherche 2022, d'un montant de 5,3 millions d'euros, a été amendé afin d'en prolonger l'échéance au 15 octobre 2026. Nous avons également versé 0,3 million d'euros d'intérêts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- une subvention et une avance remboursable pour soutenir partiellement un programme de R&D lié au produit candidat éti-cel, développé par Collectis, allant jusqu'à 6,4 millions d'euros sous réserve de conditions spécifiques (voir Note 14.1). En 2023 et 2024, Collectis a respectivement reçu 2,8 millions d'euros et 2,5 millions d'euros conformément à cette avance remboursable. Nous n'avons reçu aucune avance supplémentaire et n'avons effectué aucun remboursement de principal ni aucun paiement d'intérêts en 2025.

Les soldes des transactions avec Bpifrance dans notre bilan consolidé sont les suivants :

*En milliers de dollars*

	<b>BPI</b>	
	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Total actifs non courants</b>	-	-
<b>Total actifs courants</b>	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	-	-
<b>PASSIF</b>		
Emprunts et dettes financières non courants	4 358	4 042
<b>Total passifs non courants</b>	<b>4 358</b>	<b>4 042</b>
Passifs courants financiers	12 716	7 555
<b>Total passifs courants</b>	<b>12 716</b>	<b>7 555</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>17 074</b>	<b>11 597</b>

### **Note 23. Evénements postérieurs à la clôture**

Le 30 janvier 2026, l'échéance de remboursement de la convention d'avance avec Bpifrance, relative au co-financement partiel du programme de R&D éti-cel et des activités CMC associées (voir Note 14.1 Avances conditionnelles), a été prolongée de 18 mois. La date de remboursement de la première échéance est désormais fixée au 30 septembre 2029.